

## DELIBERATION CR001-2023

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**

**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;**

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 09 janvier 2023 ;**

**Objet de la délibération : Procès-verbal de la Commission de la recherche du 04 avril 2022**

**La Commission de la Recherche réunie le 16 janvier 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal de la commission recherche du 04 avril 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

**Christian ROBLÉDO**  
*Président*  
*de l'Université d'Angers*  
Signé le 24 janvier  
2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Mis en ligne le : 03/02/2023**

Ua

# PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche  
**04 avril 2022**

*Soumis au vote de la Commission de la  
Recherche du 16 janvier 2023*

U A

Ua

U/A

U A

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 04 avril 2022 à 14h30 en salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M. SIMONEAU.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Excusé
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Magali	Présente
ALLAIN Philippe	Excusé, donne procuration à Yves DENECHERE
AUBOURG Sébastien	Présent
BARICHARD Vincent	Présent
BLANCHARD Philippe	Présent
BRÉARD Dimitri	Présent
CAMUS Sandra	Excusée, donne procuration à Yves DENECHERE
CANEVET David	Excusé
CHEN Jaspe	Présente
CHUREAU Véronique	Présente
CLERE Nicolas	Excusé, donne procuration à Philippe SIMONEAU
DAUCÉ Bruno	Présent
DELALEU Frédéric	Excusé
DENÉCHÈRE Yves	Présent
DUPARC Caroline	Excusée, donne procuration à Bruno DAUCE
EL BICHR Meryem	Présente
GRATTON Emmanuel	Présent
JUSSIEN Christelle	Présente
LAGARCE Frédéric	Absent
LANDÈS Claudine	Excusée, donne procuration à Sébastien AUBOURG
LE NAN Frédérique	Présente
LIBOUBAN Hélène	Présente
LONG Martine	Excusée, donne procuration à Bruno DAUCE
MALLEGOL Patricia	Présente
MANN Etienne	Présent
MATHIEU Elisabeth	Excusée, donne procuration à Emmanuel GRATTON
MOJTAHID Meryem	Présente
MOREL-BROCHET Annabelle	Excusée
PERCHEPIED Laure	Présente
POINT Laetitia	Absente
ROUSSEAU Audrey	Excusée, donne procuration à Philippe SIMONEAU
ROY Pierre-Marie	Présent, à partir de 14h35
VAUDEL Gwenaëlle	Excusée, donne procuration à Magalie ALLAIN
VIGNON-BARRAULT Aline	Excusée, donne procuration à Frédérique LE NAN

**Membres à titre consultatif présents :**

Pascal RICHOMME, Vice-Président Valorisation

Emmanuelle GESLIN, représentant le Directeur de la Faculté des Sciences

Frédéric SAUBION, Directeur de la SFR MathSTIC

Nicolas PAPON, Directeur de la SFR ICAT

**Personnes invitées par le Président :**

Bénédicte GIRAULT, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

**Secrétariat de séance :**

Cellule institutionnelle

## Ordre du jour :

### Table des matières

<b>1. Informations générales</b>	<b>1</b>
1.1 Bilan d'activité Partenariat Innovation 2021/2022	1
1.2 Résultats des élections aux commissions permanentes	3
1.3 Dialogue Stratégique de Gestion (DSG) 2022	3
1.4 Les Chaires de Professeur Junior 2022	4
1.5 Programme Bourse Eiffel	6
1.6 Retour Bourses Marie Curie	7
1.7 Retour programme PAUSE exceptionnel	7
<b>2. Procès-verbaux de la Commission recherche</b>	<b>8</b>
2.1 Procès-verbal du 11 octobre 2021	8
2.1 Procès-verbal du 16 novembre 2021	9
2.1 Procès-verbal du 06 décembre 2021	9
2.1 Procès-verbal du 17 janvier 2022	9
<b>3. Prospectives et moyens</b>	<b>9</b>
3.1 Cadre général des prestations de services en recherche	9
3.2 AAP Commission Recherche – PULSAR 2022	13
3.3 AAP Etoile Montante	14
<b>4. Vie des laboratoires</b>	<b>16</b>
4.1 Présentation du projet HandiDroit par Mme LOHEAC-DERBOULLE	16
4.2 Présentation du projet ANL4AMi par Mme GUEDAT-BITTIGHOFFER	18
<b>5. Questions diverses</b>	<b>19</b>
<b>4. ANNEXE : diaporama de la séance du 04 avril 2022</b>	<b>20</b>

M. SIMONEAU ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 14h30. A l'ouverture de la séance du 04 avril 2022, 29 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 19 membres présents et 10 membres représentés). Il fait état des présents et des excusés.

## 1. Informations générales

### 1.1 Bilan d'activité Partenariat Innovation 2021/2022

Ce point est présenté par M. FAUCON, responsable du Pôle Partenariats et Innovations au sein de la Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales (DRIED). Il concerne l'activité partenariale des unités de recherche en 2021, consolidée avec l'activité en gestion des Organismes Nationaux de Recherche (ONR).

653 contrats ont été conclus en 2021, qui sont répartis entre des contrats de subvention, des contrats de partenariat et des contrats support, pour environ 12 M€ de recettes, dont environ 4 M€ sont en gestion ONR.

M. SIMONEAU précise que les recettes de 12 M€ sont en augmentation significative comparé aux 8 à 9 M€ des années précédentes. M. FAUCON confirme que l'augmentation est de 30% en montant de contrat et de 20% en nombre de contrat.

M. FAUCON détaille la répartition des recettes entre les différents types de contrats de subvention, représentant 11 M€, obtenus majoritairement dans le cadre d'AAP (cf. diaporama de séance, diapositive 6). Il souligne les 5 projets européens pour 1 M€ ayant bénéficié de l'accompagnement de Cap Europe, ainsi que les 12 projets PIA, dont les Programmes Prioritaires de Recherche CAP Zéro Phytho et Succeed, ou encore le plan de relance de la Commission européenne aidant les entreprises à améliorer leur compétitivité ou à développer leur innovation. Parmi les 10 projets ANR obtenus, il mentionne le projet ASTRID conclut avec la Direction Générale de l'Armement. 62 projets sont par ailleurs issus des collectivités, tels que les RFI et des financements ont pu être obtenus en 2021 pour des plateformes, des projets communs publics / privé ou un financement complémentaire de 3 M€ pour LUMOMAT. 5 projets de maturation ont fait l'objet de prolongations dues à l'impact du COVID-19 mais qu'il n'y a pas eu de nouveau projet en 2021. Environ 70 projets ont été financés par l'Université pour 1 M€ et presque une centaine de projets sont issus de partenaires socio-économiques pour environ 2 M€, notamment d'associations et de fondations, principalement dans le domaine de la santé.

M. FAUCON souligne que les recettes de subvention de 11 M€ sont en augmentation de 35% par rapport à 2020, avec un montant moyen de contrat de 50 K€ qui reste stable.

M. FAUCON détaille la répartition des recettes de subvention par type de financeur et par pôle (cf. diaporama de séance, diapositive 7). La moitié des financements obtenus est issue des pôles santé et végétal & environnement en 2021.

Suite à la demande de précision de M. SIMONEAU, M. FAUCON indique que les projets gérés par les ONR sont inclus dans les 11 M€. En revanche, n'ont pas été comptabilisés les participations des ONR aux projets portés par d'autres établissements ou partenaires.

M. FAUCON poursuit en exposant les types et la répartition par pôle des contrats de partenariat, qui sont au nombre de 121 pour un montant constant d'1 M€ (cf. diaporama de séance, diapositives 8 et 9). Parmi eux, les contrats de prestation de service sont en hausse de 16% et concernent des partenaires internationaux tel que Singapour en 2021, des partenaires industriels pour 20% ainsi que des prestations internes pour les unités de recherche ou les partenaires proches que sont le CHU d'Angers ou l'INRAE, pour presque 50%. 12 collaborations de recherche entre partenaires académiques sont également à relever, ainsi qu'une trentaine de collaborations industrielles, avec une augmentation de 30% des thèses CIFRE. Il souligne que 90% des thèses CIFRE sont conclues dans les domaines en LL-SHS et numérique. Ont également été conclus en 2021 6 contrats labellisés "plan de relance", qui ont permis d'accompagner les entreprises dans leur politique d'innovation. Le montant moyen de contrat est de 10 K€ en raison du grand nombre de contrats de prestations de services, qui sont de courtes durées et pour des faibles montants. Le pôle santé fournit une part prépondérante des contrats de partenariat, notamment concernant les prestations de services.

Enfin, M. FAUCON présente les types et la répartition par pôle des activités support, qui sont associées à la mise en place des projets de recherche (cf. diaporama de séance, diapositive 10). Les activités support concernent les recrutements de CDD sur projets, dont le nombre est stabilisé à environ une centaine depuis plusieurs années. Les conventions d'hébergement, qui concernent principalement des chercheurs associés à un projet au sein de l'Université, sont en forte augmentation. Les activités support concernent également 4 titres de propriété intellectuelle prêts à être transférés, une vingtaine d'accords de consortium et de confidentialité mis en place avec des partenaires socio-économiques, une dizaine de conventions cadres, qui sont en forte augmentation, conclues notamment avec des start-up hébergées à l'Université. Enfin, les conventions de reversement sont en augmentation très significative, les financeurs allouant de plus en plus fréquemment les fonds au coordinateur du projet, à charge pour lui de les reverser aux autres partenaires.

Suite à la question d'un membre, M. SIMONEAU précise que l'Université n'est pas nécessairement le coordinateur et peut également être amenée à bénéficier d'un reversement en qualité de partenaire.

M. FAUCON conclut sa présentation en indiquant que l'activité partenariale a été en augmentation globale de 20% en 2021, avec un pic d'activité sur les contrats de subvention dû au plan de relance et à la forte activité de Cap Europe. Cette croissance continue de l'activité partenariale est à surveiller en 2023, notamment concernant l'impact de la structuration des tarifs des prestations de service. Le montant moyen par contrat reste stable, impliquant une charge de travail en augmentation pour en assurer le suivi. L'augmentation la plus conséquente concerne les activités support, ce qui démontre la complexité croissante des modalités de financements externes, notamment avec les conventions de reversement.

M. SIMONEAU ajoute que certaines évolutions sont davantage conjoncturelles que structurelles et que cette augmentation de 2021 est en lien avec le plan de relance. Néanmoins, certaines évolutions peuvent être considérées comme structurelles, les activités support étant en augmentation régulière.

M. FAUCON précise qu'une plaquette reprenant l'ensemble des informations sera adressée aux pôles.

## 1.2 Résultats des élections aux commissions permanentes

M. SIMONEAU indique que les élections concernant les élus étudiants à la Commission de la recherche ont eu lieu à la mi-mars. Mme DISLER (titulaire) ainsi que Mme LÉTANG (suppléante) ont été élues à au Comité d'Ethique de la Recherche et Mme CHEN (titulaire) ainsi que Mme BOURREAU (suppléante) ont été élues au Comité Local de Valorisation. Il les remercie pour leur investissement dans la vie institutionnelle de l'établissement.

Il reste un siège à pourvoir à la Commission Vie de l'Etablissement par un ou une étudiante élu.e de la Commission de la recherche, pour lequel une élection sera organisée les 02 et 03 mai 2022. Les candidatures sont à déposer jusqu'au 27 avril 2022.

## 1.3 Dialogue Stratégique de Gestion (DSG) 2022

M. SIMONEAU expose le DSG 2022. Depuis 2021, les établissements peuvent transmettre au MESRI des projets, précédemment répartis dans le DSG1 concernant les moyens de l'établissement et le DSG2 correspondant aux actions, dont celles concernant la recherche. En 2021, une fiche projet avait été validée dans ce DSG2 pour l'acquisition d'équipements en biologie autour des technologies omics, à l'interface des pôles santé et végétal & environnement.

Pour 2022, trois fiches projets ont été transmises au MESRI sur le volet recherche et innovation, concernant le soutien aux plateaux mutualisés de la SFR MATRIX, le soutien à la recherche et à l'innovation en enfance – jeunesse en lien avec le programme EnJeu[x], ainsi que le soutien au développement des sciences participatives à l'UA, dans le prolongement de l'appel à manifestation d'intérêt organisé fin 2021 dans le cadre de la politique sciences et société de l'Université.

Le projet MATériaux hybrides et ORganiques lumInescentS (MAORIS), porté par l'UMR MOLTECH a été arbitré favorablement pour 200 K€, avec pour objectif de développer de nouveaux savoir-faire et une expertise pluridisciplinaire autour de matériaux luminescents originaux et de dispositifs optoélectroniques.

Cette fiche projet a permis d'obtenir un financement pour des équipements qui n'avaient pas pu être retenus dans le CPER ALMAT, les sommes allouées étant inférieures à celles demandées. Le coût total de l'acquisition est de 305.500 €, avec un autofinancement de 65 K€ correspondant au 20% minimum demandés et un co-financement externe de 40 K€.



M. SIMONEAU précise que l'autofinancement demandé reste modéré comparé à celui de l'AAP régional Infrastructures, qui impose 40% d'autofinancement.

M. BLANCHARD, porteur du projet d'acquisition, précise que cet équipement permettra de mieux caractériser des matériaux émissifs de lumière.

M. SIMONEAU regrette toutefois que les autres soutiens sollicités n'aient pas été obtenus et l'opportunité d'une nouvelle soumission sera examinée, au besoin en modifiant les demandes. Pour les prochaines années, les DSG s'appuieront sur les projets d'établissements, ce qui imposera de s'assurer d'une grande cohérence des projets d'acquisitions avec le projet d'établissement.

Le DSG a également permis le dépôt de deux fiches projets pour le compte de la COMUE expérimentale Angers-Le Mans, qui ont été arbitrées favorablement.

La première concerne le soutien au déploiement du projet INTEGRAAL présenté en réponse à l'AAP ExcellenceS, avec la création du centre pour les transitions et la durabilité, permettant le déploiement des dispositifs opérationnels associés aux Graduate Programmes en lien avec les partenaires (CNRS, INRAE, l'Institut Agro) dans la perspective de la rentrée 2022-23. Le budget total de la création de ce centre est de 558 K€, avec autofinancement des partenaires de 458 K€ et une aide du DSG de 100 K€.

La seconde concerne l'accompagnement au développement du réseau Sarthe Anjou Mayenne - Santé, Activité physique, Métiers de l'Ingénierie et des Sciences humaines (SAM) ayant un objectif d'interactions pluridisciplinaires entre les domaines de la santé, de l'ingénierie et des SHS, par l'animation du réseau, le soutien aux projets R&D et le développement de chaires, ainsi que le soutien aux projets étudiants. Le budget total est de 160 K€, avec autofinancement des partenaires de 60 K€ et une aide du DSG de 100 K€.

#### 1.4 Les Chaires de Professeur Junior 2022

M. SIMONEAU rappelle que la campagne 2022 était très contrainte. Afin d'anticiper, l'Université a lancé un appel à projet dès décembre 2021 pour un examen par les SFR en janvier 2022. Un Bureau de la Commission de la recherche exceptionnel, élargit aux composantes a classé les projets par pôles le 24 janvier 2022 et sélectionné deux projets qui ont été transmis au MESRI le 11 février 2022 et validés favorablement par le Conseil académique le 08 mars 2022.

Les deux projets transmis portaient l'un sur un soutien à l'unité de recherche TEMOS, pour le projet "Enfances en migrations et agentivité : approches historiques et anthropologiques" (EMHA) et l'autre pour un soutien à l'unité de recherche LPG pour le projet "Compréhension de l'évolution du système carbonate océanique passé : approche expérimentale sur la géochimie des coquilles de foraminifères (CarbPast). Une demande supplémentaire portée l'Institut Agro pour l'unité de recherche IRHS n'a pas été arbitrée favorablement.

Le projet de l'UMR LPG a été validé et porte sur la paléocéanographie et la genèse de connaissances permettant de comprendre les changements climatiques. Les recrutements seront lancés très prochainement pour être aboutis à l'automne 2022.

M. GRATTON demande qui valide les projets au MESRI. M. SIMONEAU n'a pas cette information et précise que la sélection du MESRI ne correspond pas au classement transmis par l'Université, de sorte qu'une explication sur les motifs de la sélection serait intéressante.

Mme ROUEZ précise que les dossiers sont co-instruits par la Direction Générale des Ressources Humaines et la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation. Il y a eu 335 dossiers transmis et 135 retenus sur la 2<sup>ème</sup> vague. Les ONR ont été source de nombreux dépôts, ce qui a réduit les opportunités des universités mais la liste exacte des projets retenus n'est pas disponible à ce jour. Une réunion d'information sur les éléments ayant conduit le MESRI à ne pas suivre le classement de l'Université est en cours.

M. SIMONEAU indique que la consultation de cette liste permettra de savoir si les dossiers présentés en SHS n'ont pas été majoritairement retenus ou si le projet de l'unité de recherche TEMOS doit être amélioré dans sa présentation.

M. MANN demande s'il est nécessaire d'avoir préalablement une liste de candidats potentiels pour demander une chaire de professeur junior et qui finance le salaire de la personne recrutée. M. SIMONEAU indique qu'il est préférable de disposer préalablement d'un candidat même si ce n'est pas requis. Il doit toutefois être envisagé qu'aucune candidature satisfaisante ne soit recueillie à l'issue de la procédure de recrutement, car les chaires visent au recrutement de professeurs à l'issue de la période de pré-titularisation et le recrutement doit rester exigeant, notamment au regard de la situation des maîtres de conférences qui s'inscrivent dans la filière usuelle de promotion. Il précise toutefois que les candidats pressentis ne sont pas censés être transmis au MESRI. Il ajoute que chaque chaire de professeur junior arbitrée favorablement bénéficie d'une dotation automatique de 200 K€ de l'ANR pour la totalité de la période de pré-titularisation, le reste du financement provenant de partenaires extérieurs ou d'un autofinancement de l'établissement. Le salaire est versé pendant la période de pré-titularisation par le MESRI à l'établissement, pour un coût chargé de 57 K€ annuel, ce qui reste peu attractif en dehors de la perspective d'une titularisation. L'établissement a toutefois la possibilité de rémunérer la personne recrutée au-delà du salaire versé par le MESRI.

Suite à la question de Mme MOJTAHID, M. SIMONEAU confirme que la personne recrutée doit être titulaire d'une HDR pour être titularisé à l'issue de la période de pré-recrutement. Mme ROUEZ confirme que cette exigence sera mentionnée dans la convention de pré-titularisation. M. SIMONEAU ajoute qu'un référent est nommé pour suivre la personne recrutée pendant la période de pré-titularisation afin de s'assurer que les objectifs mentionnés sur le projet sont atteints. Un comité de sélection s'assurera in fine que les indicateurs du projet ont bien été respectés.

M. SIMONEAU précise que les résultats de la campagne 2021 seront connus d'ici à l'été 2022, ainsi que ceux de la campagne 2022 à l'automne 2022. Une campagne 2023 devrait être lancée, la LPR prévoyant un total de plus de 600 recrutements sur plusieurs années.

## 1.5 Programme Bourse Eiffel

M. SIMONEAU explique que ce programme a été mis en place depuis de nombreuses années par le ministère des affaires étrangères en lien avec Campus France, afin d'attirer les meilleurs étudiants étrangers dans des formations diplômantes au niveau master et doctorat.

Un appel à projets est lancé annuellement d'octobre à décembre, avec un volet master permettant de financer une formation de 12 à 36 mois et un volet doctorat permettant de financer des mobilités sur 12 mois, qui ne sont pas nécessairement consécutifs. Le programme concerne sept domaines dans deux champs disciplinaires des sciences et techniques, ainsi que des sciences humaines et sociales (cf. diaporama de séance, diapositive 19).

Les candidats éligibles doivent être de nationalité étrangère, être âgés de 25 ans maximum pour le niveau master et 30 ans pour le niveau doctorat et avoir un niveau de français en adéquation avec le niveau exigé par la formation. Leur dossier doit correspondre à la politique internationale de l'établissement et la politique de coopération avec le MAE. Les étudiants en cours d'études à l'étranger sont prioritaires sur ceux qui résident en France.

Les dossiers transmis à Campus France par l'Université sont sélectionnés pour leur excellence, afin d'augmenter les chances de succès. Une bourse de master a été obtenue en 2019 en Droit Economie et Gestion et une bourse de doctorat a été attribuée en 2020 à l'unité de recherche MOLTECH-Anjou. Quatre dossiers ont été déposés en 2022 et deux bourses de doctorat ont été attribuées, l'une pour l'unité de recherche LARIS pour une étudiante libanaise sous la direction de M. LEMENAND et l'autre pour l'unité de recherche MITOVASC pour une seconde étudiante libanaise sous la direction de M. LEGROS.

M. MANN demande quelle est la durée de la bourse de doctorat. M. SIMONEAU précise qu'il s'agit d'une bourse pour une mobilité dans le cadre d'un doctorat, qui ne doit pas nécessairement être en cotutelle. Le financement ne correspond pas à un salaire mais à un dédommagement des frais de séjours et transport liés à la mobilité.

Mme GIRAULT précise que l'Université ne perçoit pas la bourse, qui est versée directement par Campus France à l'étudiant.

M. SIMONEAU invite les membres de la commission de la recherche intéressés par ce dispositif à contacter la direction de l'international ou la DRIED. Mme GIRAULT confirme que la procédure prévoit un guichet unique de traitement des dossiers mais que certains dossiers peuvent également être directement transmis par les composantes ou les enseignants. Il est préférable que tous les dossiers soient transmis à la DRIED, qui sollicitera les composantes sur l'établissement d'un classement. La saisie des dossiers en ligne est intégralement effectuée par la DRIED.

## 1.6 Retour Bourses Marie Curie

M. SIMONEAU indique que deux projets de mobilités ont été financés en 2021 sur les neuf déposés (cf. diaporama de séance, diapositives 21 et 22). Le projet HUWINUTRE, porté par M. Pays-Volard, concernant la mobilité entrante d'un post-doctorant pour 24 mois est financé à hauteur de 211.754 €. Le projet SHIPPAN, porté par M. DREMEAUX portant sur la mobilité sortante d'un enseignant-chercheur pour 40 mois, dont 24 mois aux USA, 12 mois à l'Université puis 4 mois dans un établissement public de coopération culturelle au Havre, est financé à hauteur de 335.734 €.

Le taux de succès de l'Université de 20% excède celui global européen de 14%. Le projet encadré par M. CAFASSO pour l'unité LAREMA a obtenu la note de 87% et s'est donc approché du seuil permettant le financement. L'Union européenne lui a accordé le label "seal of excellence" qui peut être valorisé dans d'autres appels à projets et constitue un encouragement à déposer une nouvelle candidature. Le projet de M. CANEVET a également obtenu une note encourageante.

M. SIMONEAU indique que 1156 projets ont été financés à l'échelle européenne pour un budget de 242 M€, dont 43% portés par des femmes, pour un taux de succès global de 14%. Le dispositif "Tremplin vers Marie Curie" a été mis en place à l'Université en 2022 pour accompagner le dépôt et la réussite de projets. 12 superviseurs de l'Université se sont positionnés sur ce dispositif, qui prévoit plusieurs temps d'information et de formation entre avril et juillet 2022 (cf. diaporama de séance, diapositive 23).

## 1.7 Retour programme PAUSE exceptionnel

M. SIMONEAU indique qu'un programme PAUSE exceptionnel a été lancé en 2022 en raison des événements en Ukraine et permet de bénéficier d'une aide à l'accueil en urgence de doctorants, chercheurs et enseignants-chercheurs ukrainiens, ainsi que de leurs accompagnants, se trouvant en danger et dans l'obligation de s'exiler.

Il permet de bénéficier de 1900 € par mois pendant trois mois, d'une aide à l'installation de 500 € par personne et d'un complément familial de 200 €, porté à 500 € si plus de deux personnes sont accueillies. La procédure d'admission est rapide et prévoit une validation par le Collège de France en trois semaines, la signature d'une convention PAUSE, puis d'une convention de séjour de recherche prévoyant les modalités de reversement au chercheur.

M. SIMONEAU précise que si le retour du chercheur en Ukraine après trois mois n'est pas envisageable, il pourrait déposer un dossier dans le programme PAUSE classique. Le programme classique permet un accueil pour une durée d'un an maximum, renouvelable une fois pour les chercheurs et jusqu'à trois années pour les doctorants. Les montants alloués sont de 20 M€ pour les doctorants, 40 M€ pour les post-doctorants, maîtres de conférences et ingénieurs de recherche et 60M€ pour les professeurs d'université et les directeurs de recherche. Le financement alloué est plafonné à 60% du budget présenté par l'établissement et les dossiers de candidatures sont à déposer pour le 08 avril 2022.

M. SIMONEAU présente les trois dossiers déposés dans le programme PAUSE Ukraine (cf. diaporama de séance, diapositive 26). Deux concernent l'unité MOLTECH-Anjou, l'un sous la responsabilité scientifique de M. AVARVARI pour l'accueil d'une ancienne doctorante et l'autre sous la responsabilité scientifique de M. SAHRAOUI pour l'accueil d'une enseignante-chercheuse accompagnée de sa mère et sa fille. Le troisième concerne l'unité GRANEM sous la responsabilité scientifique de M. DAUCÉ pour l'accueil d'une enseignante-chercheuse accompagnée de sa mère et son fils.

M. SIMONEAU indique qu'un accord d'accompagnement a été obtenu pour l'accueil sous les responsabilités scientifiques de MM. AVARVARI et DAUCÉ et que le dossier sous la responsabilité scientifique de M. SARHAOUI est toujours en attente d'accord. Le programme PAUSE Ukraine a reçu 140 dossiers pour une enveloppe budgétaire initiale prévue pour 60 dossiers, ce qui l'a amené à réduire de 10.000 € à 5.900 € le financement alloué à chaque dossier. Il est par ailleurs recommandé de s'engager sur le dépôt ultérieur d'un dossier PAUSE classique pour obtenir une décision favorable sur le programme PAUSE Ukraine. Mme GIRAULT précise qu'il s'agit de garantir la qualité de d'accueil au-delà des trois mois initiaux, tant au niveau de l'hébergement que des conditions d'accueil dans les unités de recherche.

Suite à l'intervention de M. DAUCÉ, Mme GIRAULT ajoute que les personnes accueillies sont également accompagnées dans toutes les démarches administratives nécessaires à l'obtention de leurs visas et à leur installation sur Angers.

M. BLANCHARD confirme que les services administratifs de l'Université gèrent les dossiers d'accueil avec une grande réactivité et il remercie également l'établissement pour l'accompagnement financier qu'il apporte également aux personnes accueillies.

M. SIMONEAU espère que le dossier d'accueil déposé sous la responsabilité scientifique de M. SAHRAOUI bénéficiera également rapidement d'une décision favorable. Mme TRAON précise que la décision devrait intervenir d'ici à la fin de la semaine. Elle remercie également Mme BRETON, du bureau d'accueil des chercheurs internationaux, qui s'est fortement mobilisée avec elle dans l'ensemble des démarches nécessaires à l'accueil.

## **2. Procès-verbaux de la Commission recherche**

### **2.1 Procès-verbal du 11 octobre 2021**

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal du 11 octobre 2021.

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

### 2.1 Procès-verbal du 16 novembre 2021

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal du 16 novembre 2021.

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

### 2.1 Procès-verbal du 06 décembre 2021

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal du 06 décembre 2021.

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

### 2.1 Procès-verbal du 17 janvier 2022

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal du 17 janvier 2021.

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

## 3. Prospectives et moyens

### 3.1 Cadre général des prestations de services en recherche

M. RICHOMME présente le cadre général des prestations de service en recherche, ainsi que la liste des plateaux et plateformes et leurs modalités d'application (cf. diaporama de séance, diapositives 29 à 37).

La distinction entre les plateaux et les plateformes est liée à leur ouverture, les plateaux étant prioritairement destinés aux demandes internes des SFR, alors que les plateformes sont ouvertes à toutes les demandes d'utilisateurs sans priorisation.

Une démarche d'harmonisation et de standardisation du processus a été engagée en 2021. Un outil de calcul a été finalisé à la fin de l'année 2021 en vue de sa mise à disposition ultérieure aux plateaux et plateformes et a été testé sur la SFR ICAT. La version bêta (1.1.8) est en cours d'envoi dans les SFR et intègre les données actualisées permettant d'opérer les différents calculs.

L'outil permettra de calculer les coûts de prestations simplifiées, telles que des mesures et des analyses ou des enregistrements au cadrage défini. La prestation simplifiée ne nécessite pas de clause particulière en termes de confidentialité ou de facturation dès lors qu'elle est une simple restitution d'une mesure, sur une durée courte et d'au maximum de 18 mois. Ses modalités de tarification sont prédéfinies et automatisées, de sorte que les plateaux et plateformes seront autonomes pour générer un contrat standardisé accompagné de conditions générales de vente.

Les demandes plus complexes nécessitant de la mise au point et de la réflexion seront traitées comme des prestations spécifiques avec une tarification forfaitaire négociée et l'intégration de clauses particulières portant sur la confidentialité, les assurances, les besoins en ressources humaines ou les modalités de facturation. Le devis sera généré par le pôle Partenariat Innovations de la DRIED.

M. RICHOMME expose les quatre tarifications envisagées (cf. diaporama de séance, diapositive 33). Les tarifs seront établis en fonction du partenaire et/ou de la nature de la prestation et le calcul des coûts sera basé sur les coûts complets nécessaires à la réalisation de la prestation. Un tarif interne aux SFR sera applicable dans le cadre d'un projet de recherche impliquant des entités de recherche rattachées à la même SFR. Un tarif interne à l'Université sera applicable dans le cadre d'un projet de recherche impliquant une unité de recherche dont l'Université est (co)tutelle. Un tarif externe dans le cadre d'un contrat de collaboration sera applicable pour les projets de recherche collaboratifs impliquant un partenaire extérieur à l'Université (académique ou socio-économique). Enfin, un tarif externe sans contrat de collaboration sera applicable pour les projets de recherche collaboratifs, impliquant tout partenaire extérieur à l'Université.

M. RICHOMME mentionne les éléments de calcul d'un coût complet, qui comportent les coûts de personnels, les moyens spécifiques à l'étude, les autres coûts directs, les coûts indirects dus à l'environnement, la marge commerciale de 15 % et les frais de gestion de 15%. Il présente un tableau récapitulatif des coûts par type de tarif (cf. diaporama de séance, diapositives 34 et 35).

- . Tarif prestations internes aux SFR : sont pris en considération les personnels additionnels, la totalité des coûts des consommables, 25% de l'amortissement des équipements et les coûts directs de consommables et petits matériels commandés pour la prestation. Il n'est pas tenu compte des coûts indirects, de la marge commerciale et des frais de gestion.

- . Tarif prestations internes à l'UA hors SFR : au tarif précédent s'ajoutent 25% de coûts indirects.

- . Tarif prestations externes collaboratives : sont pris en compte 50% de l'amortissement et 50% des coûts indirects ainsi que les frais de gestion.

- . Tarif prestations externes sans collaboration : ces tarifs prendront en compte 100% des coûts des personnels de l'établissement, des moyens spécifiques et des coûts directs ou indirects. Une marge commerciale comprise d'un maximum de 15% sera appliquée, en sus des frais de gestion.

La mise à jour de l'outil de calcul des coûts sera préparée en CPOM de chaque SFR puis validée par la commission de la recherche. Elle sera actualisée annuellement par la DRIED pour intégration de la variation des coûts de l'établissement.



M. SIMONEAU indique que des grilles tarifaires sur plusieurs plateaux et plateformes existent déjà et que l'objectif est de les harmoniser. L'outil a déjà été testé par plusieurs SFR afin de vérifier que son application n'entraîne pas de différences importantes au regard des tarifs actuellement pratiqués.

M. RICHOMME précise que tous les éléments de coûts ont bien été intégrés et que les tarifs finaux sont inférieurs à ceux actuels pour les prestations internes, alors que le coût des prestations externe a été relevé.

M. SIMONEAU ajoute qu'une modulation des coûts en fonction des plateformes est envisageable, notamment en raison du coût des consommables qui peuvent être amenés directement par les utilisateurs. Cet outil permet de proposer aux utilisateurs extérieurs des prix équivalents de ceux des opérateurs privés, afin d'éviter une situation de dumping. La Région Pays de Loire a par ailleurs rappelé l'importance d'une grille tarifaire des plateformes dans le cadre de son AAP Infrastructures.

M. DAUCÉ demande si un exemple d'une prestation externe sans collaboration peut être donné. M. SIMONEAU explique qu'en sciences expérimentales, la plateforme de séquençage peut être utilisée par une entreprise privée pour obtenir des résultats en dehors de toute recherche collaborative et sur lesquels l'Université n'aura aucun droit de propriété. La plateforme fournit une réelle prestation de service, grâce à l'équipement et le savoir-faire que l'entreprise privée ne possède pas. La prestation se distingue de celle externe avec collaboration, car il n'y a pas de projet de recherche commun, ni convention, ni partage de la propriété intellectuelle ni valorisation sous forme de publication des résultats.

M. BREARD demande qui décide du taux de la marge commerciale et sur quels critères. M. SIMONEAU précise que la définition du taux de marge commerciale, qui peut varier de 0 à 15%, reste à l'appréciation du plateau ou de la plateforme ainsi que de la SFR. L'Université ne fait un bénéfice que sur cette marge commerciale et non sur les coûts complets, dès lors qu'ils ont été correctement estimés.

Suite à la demande d'un membre, M. SIMONEAU précise la distinction entre un plateau et une plateforme. Le plateau a pour vocation première de rendre service aux unités du pôle de recherche ou de l'Université et n'est pas destiné à opérer des prestations commerciales extérieures. La plateforme ne priorise pas les types d'utilisateurs qui la sollicitent et peut donc délivrer des prestations commerciales, sans que son activité ne soit pour autant exclusivement dédiée aux prestations externes sans collaboration, comme le pratiquent les plateformes de certaines écoles d'ingénieurs, bien que financées par des fonds publics et qui sont davantage ouvertes à des partenaires extérieurs qu'à des utilisateurs académiques. Ce dernier modèle ne correspond pas au choix de l'Université.

Un membre intervient pour expliquer que dans le domaine de la formation continue, les coûts d'hôtellerie sont supérieurs aux coûts directs et que l'ensemble des coûts, incluant les différents services mobilisés à l'Université, est particulièrement élevé.

M. RICHOMME confirme que le recours à une prestation externe sans collaboration est extrêmement coûteuse et qu'un partenaire extérieur a davantage intérêt à solliciter une prestation externe collaborative incluant un partage de propriété et des coûts.



M. SIMONEAU ajoute que les coûts des fluides sont aujourd'hui conséquents sur certaines plateformes, comme celle de phénotypage des végétaux et qu'il est normal que des utilisateurs externes les prennent intégralement en charge, car ils peuvent représenter jusqu'à 50% des frais d'environnement. Les SFR ont testé cette nouvelle grille tarifaire, afin d'en mesurer l'impact sur leurs utilisateurs habituels, qui est resté néanmoins très faible. Il explique que le coût d'utilisation d'une plateforme ou d'un plateau technique doit toutefois être intégré dans les demandes de subventions, afin d'être financé.

M. SIMONEAU précise que les coûts sont identiques pour les plateformes et les plateaux et que deux votes sont organisés, l'un sur le tableau récapitulatif des coûts du cadre général des prestations de service en recherche et l'autre sur la liste des plateaux.

M. RICHOMME précise que l'avis de la Commission de la recherche est sollicité, le tableau récapitulatif des coûts sera ensuite approuvé en conseil d'administration.

M. SIMONEAU soumet à l'avis de la Commission de la Recherche le tableau récapitulatif des coûts du cadre général des prestations de service en recherche.

La Commission de la Recherche émet un avis favorable au tableau récapitulatif des coûts du cadre général des prestations de service en recherche.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et une abstention.

M. RICHOMME présente ensuite la liste des plateformes et plateaux (cf. diaporama de séance, diapositive 36). Il indique que la définition des ensembles d'équipements comme plateaux ou plateformes dépend de leurs financements ou de leur labellisation, tout en favorisant la réalisation des travaux internes à l'Université. Les plateformes et plateaux fonctionneront tous au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2023 selon le mode opératoire défini dans le cadre général des prestations de service en recherche. La plateforme PHENOTIC étant en gestion INRAE, ses tarifs et son fonctionnement ne sont pas définis par l'Université.

M. SIMONEAU précise que les plateformes doivent répondre à certaines exigences :

- . labellisation, telle que Biogenouest ou IBISA pour les plateformes en sciences du vivant,
- . ouverture régionale exigée par la Région Pays de la Loire ou le CPER pour le UserLab.

Il ajoute toutefois qu'aucune des plateformes n'a actuellement un taux d'utilisation les amenant à refuser des demandes de prestations des utilisateurs internes de l'Université. La liste des plateformes et plateaux a été vérifiée par les SFR.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche la liste des plateaux et plateformes du cadre général des prestations de service en recherche.

La Commission de la Recherche approuve la liste des plateaux et plateformes du cadre général des prestations de service en recherche.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

### 3.2 AAP Commission Recherche – PULSAR 2022

M. SIMONEAU rappelle que l'AAP Commission Recherche - PULSAR existe depuis plusieurs années et permet de co-financer des nouveaux arrivants, à 50% par la Région Pays de Loire et à 50% par l'Université. Le dispositif de la LPR d'aide aux nouveaux arrivants de 10 K€ s'y ajoute pour 2022 et l'enveloppe prévisionnelle de l'AAP interne de l'Université est à 25 K€. Les candidats potentiels peuvent ainsi candidater à l'AAP interne pour obtenir 5 K€ supplémentaires des 10 K€ à leur arrivée, ce qui leur permettrait ensuite d'obtenir un même financement de 15 K€ de la Région, pour un projet global à 30 K€.

Les projets soumis dans le cadre de l'AAP interne devront être déposés auprès de la Région pour le 07 avril 2022, sans classement préalable mais avec un avis de la Commission de la recherche. Il souligne que l'AAP 2022 comprend désormais un engagement des lauréats de publication sur la plateforme grand public Ecosciences, en lien avec Terre des Sciences.

Trois dossiers ont été réceptionnés, sur les cinq nouveaux.elles maîtres.esses de conférences nommés en 2021.

M. SIMONEAU détaille les candidatures reçues dans le cadre de cet AAP (cf. diaporama de séance, diapositive 38).

Pour le pôle santé et l'UMR Mitovasc, M. BESSAGUET a candidaté pour le projet BRONCO-NEUROPHARM, qui recherche des modulateurs pharmacologiques du système nerveux autonome et sensitif dans la prise en charge du cancer bronchique non à petites cellules.

Pour le pôle santé et l'unité de recherche IRF, Mme HERIVAUX a candidaté pour le projet ScedoFer, qui concerne l'assimilation du fer extracellulaire chez "Scedosporium apiospermum", afin de déterminer une cible thérapeutique potentielle contre ce champignon pathogène.

Enfin et pour le pôle MathSTIC, ainsi que l'unité de recherche LAREMA, M. CAMPESATO a candidaté pour le projet SRC "Singularités Réelles et Complexes" (SRC).

M. SIMONEAU présente le tableau récapitulatif des projets ayant reçu un avis favorable du Bureau de la Commission de la recherche, avec leurs budgets respectifs (cf. diaporama de séance, diapositive 39). M. BESSAGUET présente un budget de 30 K€, comprenant 10 K€ d'aide aux nouveaux arrivants, 5 K€ d'aide de la Commission de la recherche et 15 K€ d'aide du dispositif PULSAR. Mme HERIVEAUX présente un budget à la structuration identique. M. CAMPESATO présente un budget avec une aide aux nouveaux arrivants de 6 K€ et d'une aide PULSAR de 6 K€. L'ensemble des cofinancements demandés à la Région Pays de la Loire sera de 36 K€, l'Université finançant la même somme, pour 26 K€ issus de l'aide aux nouveaux arrivants et 10 K€ sollicités de la Commission de la recherche.

Ces différents projets sont en phase avec les projets scientifiques des unités de recherche concernées.

Suite à la demande d'un membre, M. SIMONEAU indique que Mme NOEL ne demande pas de financement car l'équipe de l'IRHS à laquelle elle est rattachée vient d'obtenir d'importants financements du PIA3. M. NAVARRO n'a pas de besoins d'environnement spécifique. Il aurait toutefois été intéressant que tout nouvel arrivant s'inscrive dans le portage d'un projet intégré au projet scientifique de son unité de recherche et permettant également un travail collectif. L'aide de la LPR de 10 K€ allouée systématiquement en 2022 aux nouveaux arrivants a certainement contribué à cette diminution des demandes de financements dans le cadre de l'AAP Commission Recherche - PULSAR.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche les propositions du Bureau concernant les résultats de l'AAP Commission Recherche - PULSAR 2022.

Les résultats de l'AAP Commission Recherche – PULSAR sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

### 3.3 AAP Etoile Montante

M. SIMONEAU présente les candidatures à l'AAP Etoiles Montantes (cf. diaporama de séance, diapositive 40). Depuis la précédente information faite à la Commission de la recherche, Mme LEZOWSKY, de l'unité TEMOS, a retiré sa candidature pour raisons de santé.

M. ZIGON, de l'unité MOLTECH-Anjou, présente sa candidature pour le projet CONNECTOR, qui porte sur la synthèse de nouvelles molécules. Il prévoit, outre différents frais, le recrutement d'un post-doctorant pendant 18 mois ainsi que celui d'une technicienne pendant 12 mois.

Mme LEPELTIER, de l'unité MINT, présente sa candidature pour le projet MiCaRev, qui porte sur la mise en place de nouveaux nanomédicaments par combinaison d'anticancéreux et d'antimicrobiens pour le cancer du poumon. Elle prévoit le recrutement d'un post-doctorant pendant 12 mois ainsi que la prise en charge de différents consommables et accès à des plateformes.

M. GOUDET, de l'unité LERIA, présente sa candidature pour le projet DeepMeta, qui vise à développer une nouvelle génération de méthodes «intelligentes» capables de mieux résoudre des problèmes combinatoires complexes et difficiles qui résistent aux meilleures méthodes actuelles. Il prévoit le recrutement d'un post-doctorant pendant 18 mois ainsi que la prise en charge de stagiaires et frais de mission.

M. SIMONEAU rappelle que l'objectif du dispositif Etoile Montante est le dépôt d'un projet ERC starting grant ou consolidator, à moyen terme. M. ZIGON ayant soutenu sa thèse en 2013 il reste éligible sur le dispositif ERC consolidator jusqu'en 2025. Mme LEPELTIER et M. GOUDET sont éligibles jusqu'en 2027. La Région Pays de Loire prend en compte ces échéances dans l'appréciation des dossiers présentés, de sorte que la candidature de M. ZIGON pourrait être considérée comme tardive.

M. SIMONEAU précise que l'Université participe au financement de chaque projet à hauteur de 15% minimum, conformément aux exigences de la Région Pays de Loire, qui demande également un classement des dossiers présentés.

Le Bureau de la commission de la recherche propose un classement basé sur différents critères permettant d'évaluer les chances de succès à une future candidature ERC, après avoir recueilli l'avis de CAP Europe.

Le dossier de M. ZIGON présente une bonne dynamique de publication et son h-index doit être relevé pour atteindre le niveau attendu pour une ERC consolidator. Il a déposé une ANR JCJC actuellement en phase 2 et a obtenu plusieurs financements internationaux qui valorisent son dossier. L'obtention d'un projet Etoile Montante lui permettra également d'encadrer des doctorants et post-doctorants, ce qui augmentera également les chances de succès à un ERC consolidator. Il est donc classé en première position.

Le dossier de Mme LEPELTIER est classé en deuxième position. Elle est membre d'une unité de recherche prestigieuse et son directeur de thèse a lui-même obtenu deux ERC. Elle est impliquée dans un projet ANR en phase 2, où elle coordonnerait un workpackage, ce qui favorisera son dossier en cas d'obtention de l'ANR. Elle a une activité de valorisation de ses recherches avec l'obtention d'un brevet, qui est un élément positif pour l'obtention d'un ERC et justifie son classement en deuxième position.

Le dossier de M. GOUDET est classé en troisième position. Il n'a pas de collaborations et réseaux internationaux, ce qui est un élément attendu pour l'ERC. Il a une bonne production de publications, dont certaines sont en court au stade de pre-print et renforceront significativement son dossier. Il n'a pas une expérience significative d'encadrement à ce jour mais son dossier serait renforcé par l'obtention d'un projet Etoile Montante, qui permettra l'encadrement de post-doctorants.

M. SIMONEAU précise que, à la différence de l'AAP PULSAR, la Région Pays de Loire ne retient pas nécessairement tous les projets présentés.

M. MANN demande s'il est possible de ne pas obtenir de projet Etoile Montante en raison d'une fin proche d'éligibilité à l'ERC. M. SIMONEAU confirme que c'est un argument qui peut être retenu par la Région Pays de Loire et qu'il n'y a pas de garantie qu'un des dossiers soit sélectionné. Il est toutefois important de ne pas s'autocensurer sur des demandes, dès que lors que les dossiers sont éligibles.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche la proposition du Bureau concernant le classement de l'AAP Etoile Montante.

Le classement de l'AAP Etoile Montante est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

## 4. Vie des laboratoires

M. SIMONEAU indique que les deux projets de recherche présentés lors de cette Commission de la recherche ont été financés dans le cadre de l'AAP interne de l'Université 2019.

### 4.1 Présentation du projet HandiDroit par Mme LOHEAC-DERBOULLE

Mme LOHEAC-DERBOULLE adresse ses remerciements à la Commission de la recherche de l'Université d'Angers, dont le financement dans le cadre de l'appel à projet CR a permis la concrétisation du projet de recherche HandiDroit.

Mme LOHEAC-DERBOULLE présente le projet de recherche HandiDroit.

Le projet de recherche HandiDroit (« Handicap, Droit et Responsabilité : Le droit de la responsabilité des personnes publiques à l'épreuve du handicap ») proposait de se pencher sur la manière dont le handicap est saisi par le droit. Dans ce cadre, il s'agissait, plus particulièrement, de s'intéresser à la façon dont le droit de la responsabilité des personnes publiques (entendu ici comme l'obligation, pour l'Etat, les collectivités territoriales ou les établissements publics, de réparer les dommages causés à autrui) appréhende la question du handicap.

Les situations de handicap constituent une source potentielle d'engagement de la responsabilité des personnes publiques. Dans le cadre du projet HandiDroit, deux types d'hypothèses ont, plus précisément, retenu son attention.

La première hypothèse est constituée par le handicap congénital. Ce handicap peut avoir été provoqué, aggravé ou non atténué au cours de la grossesse ou il peut encore ne pas avoir été décelé (voire ne pas avoir été révélé) au cours de celle-ci. Par exemple, des complications lors d'un accouchement, consécutives à une faute médicale, peuvent provoquer des séquelles chez l'enfant. L'exposition du fœtus à certains médicaments, tels que la Dépakine, provoquant chez l'enfant à naître des malformations ainsi que des troubles neuro-développementaux constitue une autre illustration de cette première hypothèse.

La seconde hypothèse renvoie aux dommages subis par les personnes handicapées, en lien avec les difficultés que ces dernières sont susceptibles de rencontrer en matière d'accessibilité. Par exemple, les populations en situation de handicap doivent faire face à divers obstacles en matière d'accès aux soins. Quant aux enfants handicapés, ils sont régulièrement confrontés à des difficultés d'accès au service public de l'enseignement.

Il convenait, à partir de ces deux séries d'hypothèses, de s'intéresser aux règles juridiques applicables en matière de responsabilité des personnes publiques du fait des dommages ainsi subis. Diverses questions ont, à cet égard, été abordées, notamment liées aux conditions d'engagement de la responsabilité des personnes publiques ou encore à l'identification des personnes publiques responsables.

Mme LOHEAC-DERBOULLE présente l'organisation du projet de recherche HandiDroit.

Mme LOHEAC-DERBOULLE explique qu'il revenait, en outre, de mettre à l'épreuve à la fois les règles juridiques applicables aux personnes handicapées et celles relatives à la responsabilité des personnes publiques et de s'interroger, plus précisément, sur le fait de savoir si les unes et les autres donnent entière satisfaction ; et, ce faisant, de proposer des pistes d'amélioration du droit applicable.

Pour répondre à ces diverses interrogations, deux manifestations scientifiques ont été organisées : d'une part, une journée d'étude qui a eu lieu le 20 avril 2021, axée sur la naissance ; d'autre part, un colloque qui a eu lieu le 2 décembre 2021 et qui était, quant à lui, centré sur l'accessibilité.

L'organisation matérielle de ces manifestations scientifiques s'est faite grâce à l'aide précieuse de l'équipe administrative du Centre Jean Bodin. Ainsi, la journée d'étude sur la naissance, bien qu'initialement prévue en présentiel, s'est déroulée à distance dans de très bonnes conditions. Il en va de même du colloque sur l'accessibilité, quant à lui organisé en présentiel.

Le projet a mobilisé divers enseignants-chercheurs de l'Université d'Angers, qu'ils soient issus de la Faculté de Droit (Antoine BEGUIN, Philippine LOHEAC-DERBOULLE, Hervé RIHAL, Antony TAILLEFAIT, Aline VIGNON-BARRAULT) ou de la Faculté de Santé (Professeurs Clotilde ROUGE-MAILLART et Mickaël DINOMAIS), ainsi que d'enseignants-chercheurs en Droit d'autres universités (Mihaela Anca AILINCAI, Université de Grenoble Alpes ; Farida ARHAB-GIRARDIN et Emmanuel AUBIN, Université de Tours ; François CAFARELLI et Caroline LANTERO, Université d'Auvergne). Si le projet avait essentiellement vocation à se concentrer sur les règles de responsabilité issues du droit public, la comparaison avec les règles de droit privé dans des situations comparables s'est avérée particulièrement utile, notamment lors de la journée d'étude axée sur la naissance d'enfants handicapés.

Des chercheurs en droit privé ont donc logiquement été sollicités à cette occasion. Il a également paru nécessaire, dans le cadre du colloque relatif à l'accessibilité, de confronter les règles nationales avec celles issues du droit international et en particulier du droit de la Convention européenne des droits de l'homme.

De plus, dans le cadre de chaque manifestation scientifique, il a été fait appel à des praticiens : gynécologues-obstétriciens, également experts judiciaires (Laurent BIDAT, Patrick FOURNET) ou avocats (Antoine BEGUIN). Le secteur associatif, à travers l'association APF France Handicap, a en outre été sollicité lors du colloque sur l'accessibilité (Inès LEBANSAIS, Henry LE LEVREUR).

Dans le cadre de l'organisation du colloque relatif à l'accessibilité, Mme LOHEAC-DERBOULLE a bénéficié de l'aide de Gwenaëlle DE CARVALHO VIDEIRA, étudiante inscrite en Master 2 Droit des interventions publiques et stagiaire durant quelques semaines au Centre Jean Bodin, pour élaborer une bibliographie en lien avec le thème du colloque. Cette bibliographie avait initialement vocation à être publiée sur la page web du colloque. Cependant, le travail demandé n'étant pas complètement abouti et ne correspondant pas exactement aux canons de la recherche, celle-ci n'a finalement pas été publiée.

Le calendrier prévisionnel, tel qu'il avait été fixé dans le cadre du dossier de candidature, n'a pu être respecté et, ce, pour plusieurs raisons. En premier lieu, à partir de la mi-juillet 2019, son état de grossesse et le congé maternité qui s'en est suivi (jusqu'à la mi-juin 2020) ont freiné la mise en route du projet HandiDroit. En second lieu, la crise sanitaire liée au Covid-19 et les répercussions qu'elle a notamment eues d'un point de vue professionnel sur ses activités pédagogiques (notamment en tant qu'enseignante au sein de diverses formations, mais aussi en tant que responsable pédagogique de la Licence 2 de Droit) ont elle-même freiné la progression du projet. L'octroi automatique d'un délai supplémentaire au début du mois de juillet 2020 a toutefois été salutaire et a permis la finalisation de celui-ci dans de bonnes conditions.

Mme LOHEAC-DERBOULLE présente les résultats et l'issue du projet de recherche HandiDroit.

Les deux manifestations scientifiques organisées dans le cadre du projet HandiDroit ont été riches d'enseignements. A l'issue de celui-ci, il paraît désormais préférable d'employer le terme « handicap » au pluriel car il existe, non pas un seul handicap, mais une pluralité de handicaps.

Par ailleurs, parmi les conclusions lors du colloque relatif à l'accessibilité figure celle selon laquelle, malgré les progrès réalisés, une distorsion importante – si ce n'est inquiétante – persiste entre les règles juridiques applicables et leur mise en œuvre, distorsion à laquelle l'engagement de la responsabilité des personnes publiques ne vient que partiellement remédier.

L'évolution des règles juridiques en cause ainsi que des politiques publiques en direction des personnes en situation de handicap s'avère dès lors particulièrement nécessaire. Il en va par exemple ainsi en matière d'accès à la justice ou encore, s'agissant des enfants handicapés, dans le cadre de l'accès à l'enseignement (leur scolarisation étant à la fois insuffisante et globalement insatisfaisante). La publication qui sera issue de ce colloque permettra d'en rendre compte.

Enfin, d'autres types de vulnérabilités paraissent à présent devoir être étudiés, toujours sous l'angle de la responsabilité des personnes publiques (par exemple, les mineurs, les personnes âgées ou encore les migrants).

#### 4.2 Présentation du projet ANL4AMi par Mme GUEDAT-BITTIGHOFFER

Mme GUEDAT-BITTIGHOFFER explique que les résultats présentés à la commission recherche sont provisoires car l'ensemble des résultats seront disponibles à partir de juillet 2022 à l'issue de l'expérimentation au sein des 8 dispositifs. Le recueil des données sera terminé fin juin 2022.

Après avoir expliqué les origines de cette méthodologie d'apprentissage des langues au Canada au travers du Français intensif mise en place en 1998 par Claude Germain et Joan Netten, Mme GUEDAT-BITTIGHOFFER explique la nécessité de tester cette approche pour la première fois en France auprès des élèves allophones en contexte scolaire en France car ils/elles sont placés pour la grande majorité d'entre eux/elles en situation de submersion et sont victimes de maltraitance émotionnelle lorsqu'ils/elles sont scolarisés en classe ordinaire.



Avec la collaboration de deux collègues de l'Université de Nantes, Mme DAT (enseignante-chercheuse en sciences du langage) et Mme NOCUS (enseignante-chercheuse HDR en psychologie du développement), une méthodologie mixte à la fois quantitative et qualitative a été mise en place au sein d'un dispositif expérimental et d'un dispositif contrôle. Les outils du recueil de données très denses sont ensuite décrits (11 outils de recueil de données quantitatives) ainsi que les outils de recueil de données qualitatives (entretiens semi-directifs auprès d'apprenant.es et d'enseignant.es de l'expérimentation).

Les difficultés pour le recueil sont par ailleurs décrites : en raison du Covid-19, deux années supplémentaires ont été nécessaires pour mener à bien cette recherche.

Mme GUEDAT-BITTIGHOFFER remercie la commission recherche pour avoir financé le projet mais aussi pour avoir accepté de le prolonger à deux reprises. Des statistiques descriptives sur la cohorte sont présentées dans le diaporama de séance. Les premiers résultats encourageants issus des entretiens semi-directifs menés auprès des quatre enseignant.es de FLS (Français langue seconde) et de certaines des élèves des dispositifs expérimentaux montrent que la réception de l'ANL a été très positive.

Mme GUEDAT-BITTIGHOFFER termine sa présentation en explicitant les modalités de valorisation du projet (rédaction d'articles, participation à des colloques, des journées d'études etc...). Cette étude sera poursuivie : un dossier via Erasmus + Partenariats collaboratifs est en cours de montage. Un point sur le budget est établi dans la dernière diapositive.

## **5. Questions diverses**

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h10

Le Président  
de l'Université d'Angers  
*Christian ROBLÉDO*

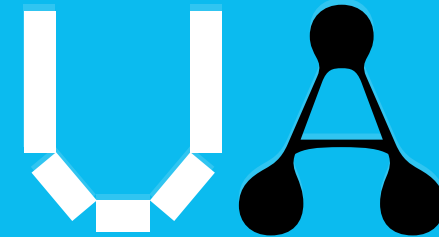


#### **4. ANNEXE : diaporama de la séance du 04 avril 2022**

# Commission recherche du 04 avril 2022



université  
angers



# Ordre du jour

## 1 - Informations générales

Bilan d'activité Partenariat Innovation 2021 – pour information  
Retour sur élections permanentes  
DSG 2022  
CPJ 2022  
Eiffel Retour MSCA  
Retour Pause

## 2 - Procès-verbal de la CR

Procès-verbal de la CR du 11 octobre 2021 – vote  
Procès-verbal de la CR du 16 novembre 2021 – vote  
Procès-verbal de la CR du 06 décembre 2021 – vote  
Procès-verbal de la CR du 17 janvier 2022 – vote

## 3 - Prospective et moyens

Cadre général des prestations de service – vote  
AAP CR / PULSAR – vote  
AAP Etoiles montantes - vote

## 4 – Vie des laboratoires

Présentation du projet ANL4AMI – Brigitte GUEDAT-BITTIGHOFFE  
Présentation du projet HandiDroit – Philippine LOHEAC-DERBOULLE

## 5 – Questions diverses

# Informations générales

- Bilan d'activité Partenariat Innovation 2021 – pour information
- Retour sur élections permanentes
- DSG 2022
- CPJ 2022
- Programme Bourses Eiffel
- Retour MSCA
- Retour Programme Pause

*En consultation sur  
plateforme :  
Bilans par Pôles*

# **L'activité contractuelle des unités de recherche en 2021**



**653**

contrats  
(subvention, partenariat,  
support)  
**+ 20 %**



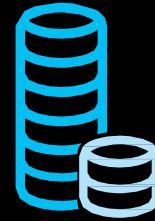
**262**

contrats de subvention  
**+ 3 %**



**121**

contrats de partenariat  
**+ 6 %**



**11,9 M€**

de recettes  
**+ 31 %**



**3,9 M€**

en gestion ONR\* | 32 %  
**stable**

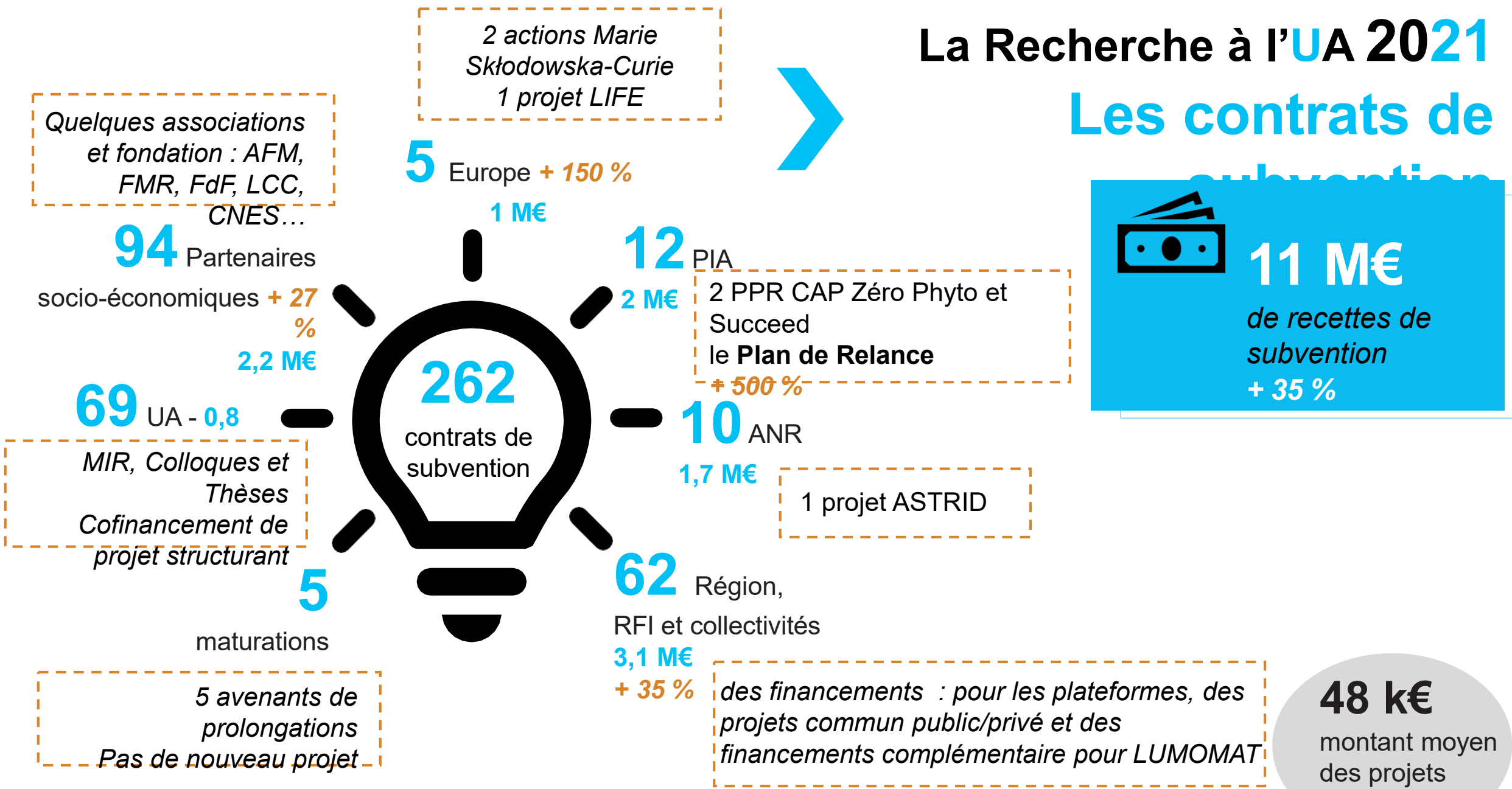
# La Recherche à l'UA 2021

\*Organisme National de Recherche

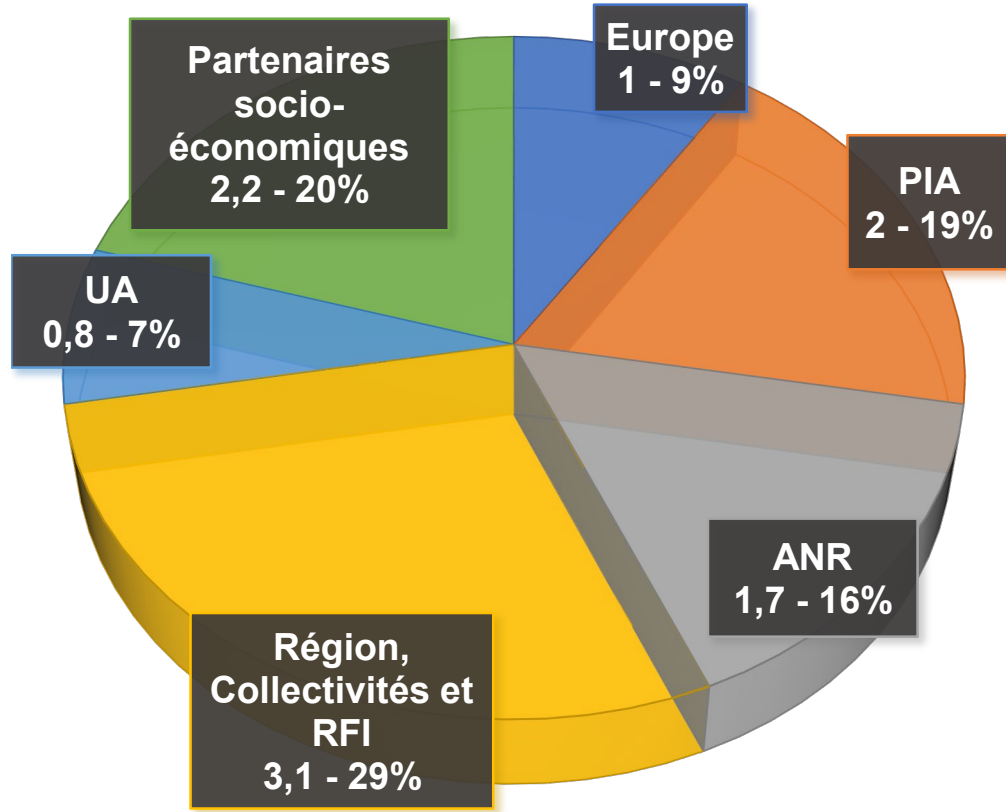
Extraction de l'activité contractuelle via le SI O.S.C.A.R - Contrats signés entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021 - évolution en % par rapport à l'année 2020

# La Recherche à l'UA 2021

## Les contrats de subvention



# Une répartition en montant (M€) par type et par pôle



Conception : Pôle Partenariat Innovation (DRIED)



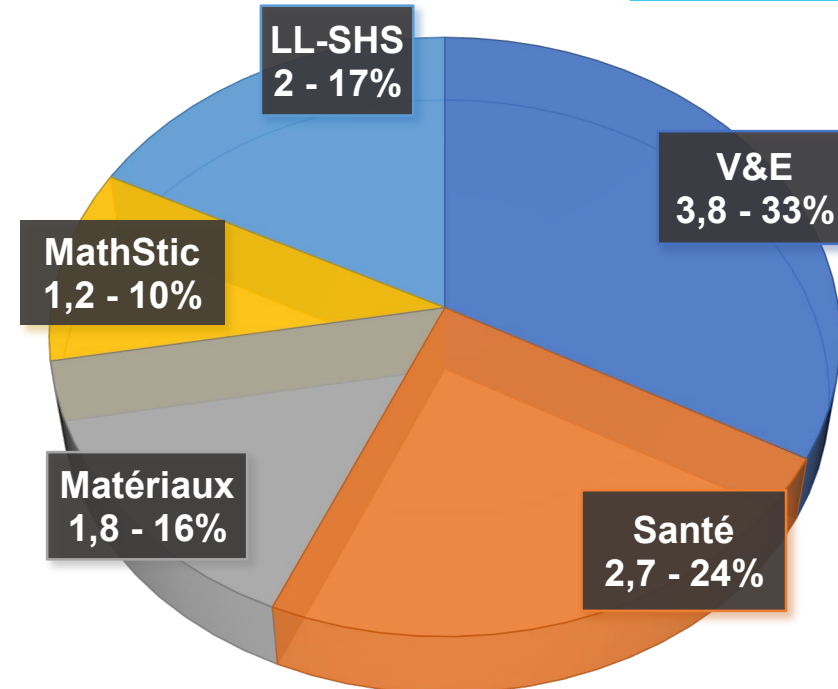
# La Recherche à l'UA 2021

## Les contrats de subvention



**11 M€**

de recettes de subvention







**121** contrats de partenariat



# La Recherche à l'UA 2021

## Les contrats de partenariat



**79** contrats de prestation + **16%**

des prestations avec des partenaires internationaux  
*22 % avec de partenaires industriels*  
*44 % en interne à l'UA et autres tutelles*



**12** collaborations de recherches entre partenaires publics

*des collaboration dans le cadre de la cohorte Constances et des académiques internationaux*



**30** collaborations industrielles - dont **9 nouvelles**

**CIFRE + 29%**

*6 projets labellisés Plan de Relance public/privé*

*Les thèse CIFRE : 90 % en LL-SHS et en Numérique*



# Une répartition en montant (k€) par type et par pôle



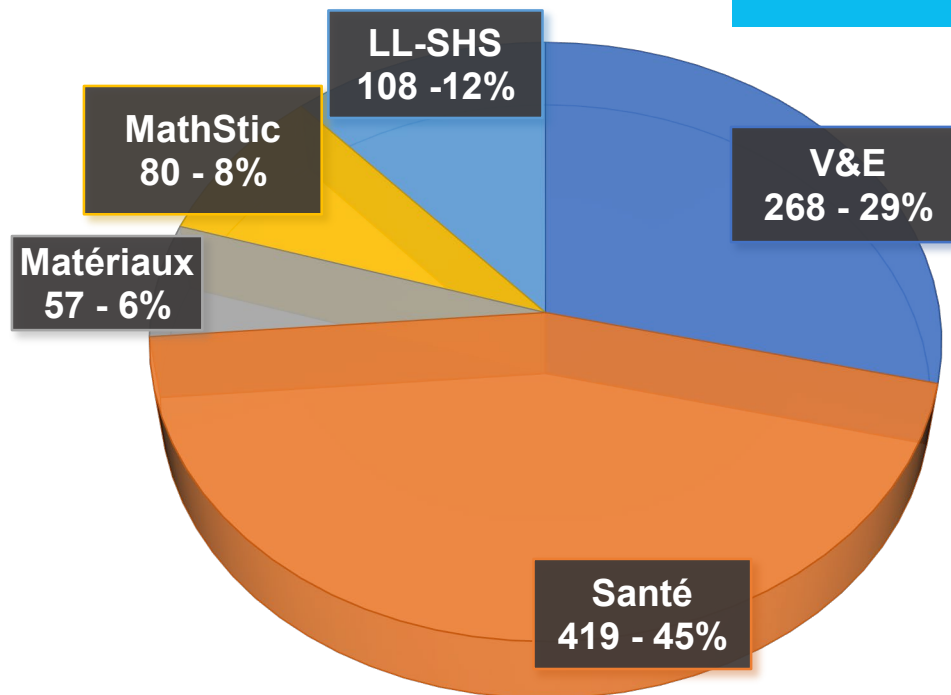
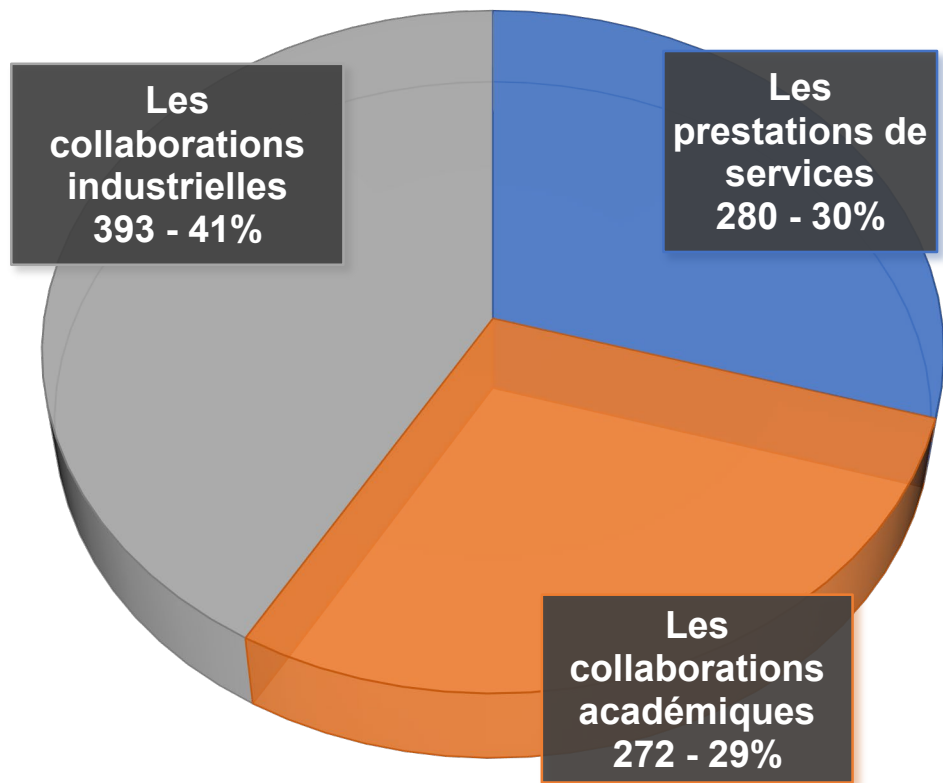
## La Recherche à l'UA 2021 Les contrats de

partenariat

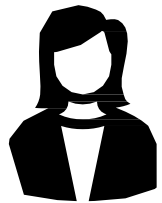


**964 k€**

*de recettes*

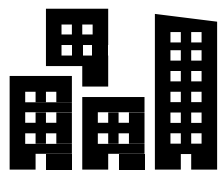


Conception : Pôle Partenariat Innovation (DRIED)



111

Recrutements CDD sur projet



13

conventions d'hébergement ou mise à disposition + 160 %



4

titres de propriété intellectuelle prêts au transfert



18

accords de consortium, NDA et MTA



# La Recherche à l'UA 2021

## Les activités supports

270 contrats supports  
+ 53 %



12

Conventions cadre + 71 %



26

Conventions de reversement + 225 %

## *Pour résumer*

- **Une croissance globale** sur les 3 catégories d'activités (environ 20%)
- **Un pic d'activité sur les contrats de subvention** constaté, dû notamment au Plan de Relance et à l'activité de Cap Europe (+2M€)
- **Une croissance continue de l'activité partenariale** (+6%). A surveiller en 2023 : impact de la structuration des tarifs des prestations de service.
- **Un montant moyen par contrat** qui reste **stable**, impliquant une charge de travail en augmentation pour en assurer le suivi
- **Une augmentation conséquente de l'activité support** (+53%) qui démontre la complexité croissante des modalités de financements externes (*conventions de reversement*)

POUR INFORMATION

# Résultats Elections Commissions Permanentes

Le renouvellement du collège des étudiants au sein des différentes commissions permanentes et conseils de gestion de services communs a été organisé les **14 et 15 mars 2022 par voie électronique**.

Ont été élus par les membres de la Commission de la recherche :

Commission permanente	Elus
Comité d’Ethique de la Recherche	Cathy DISSLER (Tit.) Clotilde LETANG (Supp.)
Comité local de valorisation	Jaspe CHEN (Tit.) Clara BOURREAU (Supp.)

## **Commission Vie de l’Etablissement :**

*1 siège reste à pourvoir par un.e étudiant.e élu.e de la CR*

*Seul.e.s les étudiants.es élus.es à la Commission de la Recherche sont électeurs.trices*

*Cette élection sera organisée les 02 et 03 mai 2022, par voie électronique*

*Les **candidatures sont à déposer jusqu’au 27 avril 2022***



université  
angers

**POUR INFORMATION**

# DSG 2022 UA Volet recherche et innovation

- **3 fiches-projet remontées au ministère** (novembre 2021) :
  - 1) soutien aux plateaux mutualisés SFR Matrix,
  - 2) soutien à la recherche et à l'innovation en enfance – jeunesse,
  - 3) soutien au développement des sciences participatives à l'UA
- **1 projet arbitré favorablement** : 200 k€ (retour mi-mars 2022)  
**Projet MATériaux hybrides et ORganiques lumInescentS (MAORIS)**
  - Porteur : UMR MOLTECH
  - Objectif : développer de nouveaux savoir-faire et une expertise pluridisciplinaire autour de matériaux luminescents originaux et de dispositifs optoélectroniques.
  - Contenu : Spectrophotomètre CPL, Banc de caractérisation des LED (sphère d'intégration, monochromateur, système de détection), Caméra ultra-rapide, source picoseconde (équipements non inclus CPER ALMAT)
  - Budget :
    - Coût total : 305 500
    - Autofinancement : 65 k€
    - Co-financement externe : 40 k€
    - Aide DSG : 200 k€

# DSG 2022 COMUE UA\_LMU Volet recherche et innovation

- **2 fiches-projet remontées au ministère** (novembre 2021)

## 1) Déploiement du projet INTEGRAAL

- Porteur : ComUE
- Objectif : Création du centre pour les transitions et la durabilité
- Contenu : Déploiement des dispositifs opérationnels associés aux Graduate Programmes en lien avec les partenaires (CNRS, INRAE, l'Institut Agro) dans la perspective de la rentrée 2022-23
- Budget :
  - Coût total : 558 000 €
  - Autofinancement des partenaires : 458 000 €
  - Aide DSG : 100 k€

POUR INFORMATION

# DSG 2022 COMUE UA\_LMU Volet recherche et innovation

- **2 fiches-projet remontées au ministère** (novembre 2021)

## **2) Développement du réseau SAM**

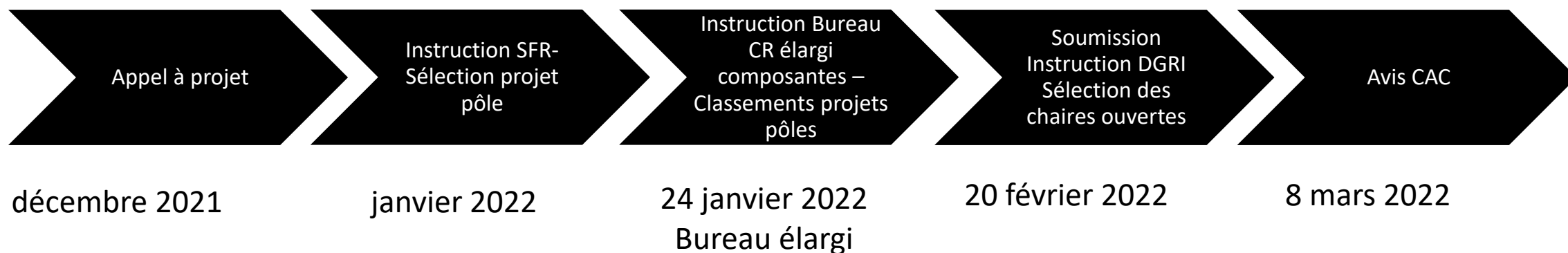
- Porteur : ComUE
- Objectif : Accompagner le développement du réseau SAM
- Contenu : Animation du réseau, soutien aux projets R&D et développement de chaires, soutien aux projets étudiants
- Budget : 160 000 €
  - Coût total : 160 000 €
  - Autofinancement des partenaires : 60 000 €
  - Aide DSG : 100 k€

**POUR INFORMATION**



# Chaire Professeur Junior campagne 2022

## ETAPES PRE- OUVERTURE CHAIRE



## 3 ETAPES POST-OUVERTURE CHAIRE



université  
angers

# Projets de chaires remontés au ministère

- 2 dossiers remontés au ministère le 11.02.2022
- Retour arbitrage 24 mars :

Laboratoire	Projet	Partenaire	Durée
TEMOS	<b>EMHA</b>   Enfances en migrations et agentivité : approches historiques et anthropologiques	CNRS	6 ans
LPG	<b>CarbPast</b>   Compréhension de l'évolution du système carbonate océanique passé : approche expérimentale sur la géochimie des coquilles de foraminifères <b>Projet validé</b>	CNRS	5 ans
IRHS	<b>Seed-Adapt</b>   <i>Adaptation des semences aux changements climatiques et à la transition agro-écologique</i>	UA, INRAE	6 ans

# Programme Bourse Eiffel



- Outil développé par le Ministère des affaires étrangères – Campus France
- **Attirer les meilleurs étudiants étrangers** dans des formations diplômantes **au niveau master et doctorat.**

# Bourse Eiffel



## 2 volets

- **master** : financer une formation de 12 à 36 mois
- **doctorat** : financer des mobilités de 12 mois



## 2 champs disciplinaires | 7 domaines :

- **Les sciences et techniques** : Biologie et santé | Transition écologique | Mathématiques et numérique | Sciences de l'ingénierie
- **Les sciences humaines et sociales** : Histoire, langue et civilisation française | Droit Sciences politiques | Économie Gestion



## 1 appel à candidature annuel (entre octobre et décembre)



## Critères de sélection : excellence du candidat

- La politique internationale de l'établissement et la politique de coopération avec le MAE
- Candidat de nationalité étrangère
- Age : 25 ans max pour le niveau master, 30 ans pour le niveau doctorat
- Niveau de français en adéquation avec le niveau exigé par la formation
- Étudiants en cours d'études à l'étranger sont prioritaires sur ceux qui résident en France .

# Campagne 2022

## Années précédentes :

2019 : obtention d'1 bourse de master (DEG)

2020 : obtention d'1 bourse de doctorat (MOLTECH Anjou)

## → 4 dossiers déposés à Campus France en 2022

- 2 demandes de bourse de master
- 2 demandes de bourse de doctorat

## → 2 candidatures retenues

UR	ED	Lauréate   Domaine	Nationalité	Directeur de thèse
LARIS	SPI	Rima AL ARIDI   Sciences de l'ingénierie	Libanaise	Thierry LEMENAND
MITOVASC	BS	Christina SAHYOUN   Biologie et santé	Libanaise	Christian LEGROS

# Bilan des dépôts MSCA PF 2021

## 2 projets MSCA PF acceptés :

### - **HUWINUTRE** porté par **Olivier Pays-Volard** (BiodivAG):

HUman-WIldlife coexistence through a NUTRitional Ecology lens

Projet de 24 mois. Subvention UE : 211 754€

### - **SHIPPAN** porté par **François Dremeaux** (TEMOS):

A transnational history of health control and hygiene onboard of liners (1894-1946)

Projet de 40 mois. Subvention de 335 734€. 24 mois aux USA, 12 mois à l'UA et 4 mois de placement dans un EPCC au Havre.

MSCA : Marie Sklodowska Curie Actions

PF: Postdoctoral Fellowship

EPCC: Établissement public de coopération culturelle



# Bilan des dépôts MSCA PF 2021

Retour sur les 9 dépôts à l'UA :

Labo	Titre du projet	Encadrant.e	Candidat.e postdoc	Note obtenue	Projet financé	Seal of excellence	Panel
LARIS	CYNOPS	Abderafi CHARKI	Ivan SERNA	77.40%	non	non	ENG
GRANEM	MECHET	Sourou MEACHI	Maris TRIANGO	42.40%	non	non	SOC
MINT	THERANANOMED	Patrick SAULNIER	Anne NSUBUGA	65.40%	non	non	CHE
<b>TEMOS</b>	<b>SHIPPAN</b>	<b>Yves DENECHERE</b>	<b>François DREMEAUX</b>	<b>93.80%</b>	<b>oui</b>	-	SOC
LAREMA	IMBS-MATH	Mattia CAFASSO	Maxime FAIRON	87%	non	oui	MAT
MOLTECH	SKYFALL	David Canevet	Catherine Killalea	82.4	non	-	CHE
MOLTECH	SIGNETS	Antoine Goujon	Shivakumar Kilingaru	46.8	non	non	CHE
MOLTECH (dépôt CNRS)	PRINTQLED	Philippe Blanchard	Sergey Dayneko	69%	non	non	ENG
BioDivAG	HUWINUTRE	Olivier Pays-Volard	Gabriel Machovsky-Capuska	97%	oui	-	ENV

PF-2021 : seuils par panel					
PF-EF			PF-GF		
PANEL	CUT-OFF	N° PROJECTS	PANEL	CUT-OFF	N° PROJECTS
CHE	92,8	148	CHE	92	11
ECO	92	17	ECO	83,8	2
ENG	92,8	143	ENG	95	11
ENV	93,6	123	ENV	95,8	19
LIF	94,4	230	LIF	95,8	19
MAT	92,4	23	MAT	92	2
PHY	92,2	119	PHY	94,2	11
SOC	93,6	222	SOC	92,8	56

- **Résultats européens :**
  - 1 156 projets financés pour un total de €242 million
  - 43% des postulants sont des femmes
  - Taux de succès de 14%



# Campagne MSCA 2022 – tremplin Marie Curie

## Edition du Tremplin vers Marie-Curie 2022 en cours :

- Déjà 12 superviseurs UA positionnés sur le dispositif.
- Plusieurs temps d'information et formation:
  - Webinaire d'info (en français) : 28 avril de 11h à 12h30
  - Webinaire "Atelier d'écriture" (en français) : 21 juin de 11h à 12h30
- Formation en ligne et asynchrone "How to write a competitive proposal" (en anglais) : juin
  - Webinaire FAQ (en anglais) : 1er juillet de 11h à 13h30



# Programme PAUSE Ukraine



Programme PAUSE — Sauvons une vie, sauvons des idées

Programme National d'aide à l'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil



## Fonds spécial de solidarité Ukraine

Pour le chercheur et ses accompagnants

Aide d'urgence d'une durée de 3 mois

Dépôt d'un programme Pause classique

### Critères d'éligibilité :

- Doctorant, chercheur, enseignant-chercheur
- Se trouver en danger
- Être dans l'obligation de s'exiler



- 1900 € par mois soit 5 700 €
- 500 € aide installation pour 1 personne
- Complément familial 200 € si > 2 p : 500 €

1 candidature  
en ligne



Réponse Collège  
de France



Signature Pdt  
convention pause



Convention  
séjour recherche  
pour accueil et modalités  
reversement

# Programme Pause « classique »

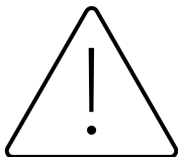
Pause « classique » : Au-delà des 3 mois, si retour impossible

## Durée

- Maximum 1 an pour les chercheurs | renouvellement possible: une fois
- possible jusqu'à 3 ans pour doctorants

## Montant alloué

- Jusqu'à 20 000 € pour doctorants
- Jusqu'à 40 000 € pour post-doc, MCF, ingénieurs recherche
- Jusqu'à 60 000 € pour les professeurs d'université et les directeurs de recherche



- **Plafonnement financement : 60 %** budget total présenté par établissement
- Date limite dépôt dossier **candidature : 8 avril 2022**



POUR INFORMATION

université  
angers

# Demandes en cours Pause Ukraine

Laboratoire	Responsable Scientifique	Personnes concernées
MOLTECH-Anjou	Narcis AVARVARI	1 ancienne Docteure
MOLTECH-Anjou	Bouchta SAHRAOUI	1 EC, sa mère, sa fille
GRANEM	Bruno DAUCE	1 EC, sa mère, son fils

Résultat Pause Ukraine
Accord
En attente
Accord

# Procès Verbaux

- Procès-verbal de la CR du 11 octobre 2021 – vote
- Procès-verbal de la CR du 16 novembre 2021 – vote
- Procès-verbal de la CR du 06 décembre 2021 – vote
- Procès-verbal de la CR du 17 janvier 2022 – vote

# Prospectives et moyens

- Cadre général des prestations de service – vote
- AAP CR / PULSAR – vote
- AAP Etoiles montantes - vote

*En consultation sur plateforme :  
Note de cadrage  
Conditions générales de vente*

# CADRE GENERAL DES PRESTATIONS DE SERVICE EN RECHERCHE

*Pôle Partenariat Innovation*

*DRIED*

**Objectif : demande de 2 délibérations CA**

- Validation du cadre général des prestations de services au 1<sup>o</sup> janvier 2022
- Liste des plateaux et plateformes - modalités d'application



université  
angers

# PLATEAU VS PLATEFORME

## Définition :

Les **Plateaux (PT) et Plateformes (PF)** résultent d'un regroupement cohérent d'équipements spécifiques et de compétences associées susceptibles de proposer des prestations de services à destination des unités de recherche de l'UA et de partenaires externes.

Tous les plateaux et plateformes de l'Université sont rattachés à une SFR.

La différence repose sur **l'ouverture aux partenaires extérieurs** :

- Pour les **plateaux** la **priorité** est donnée **aux demandes internes à la SFR**, l'ouverture aux partenaires externes est possible.
- Pour les **plateformes**, toutes les **demandes internes et externes** sont **traitées de façon indifférenciée** entre les utilisateurs.



## Mars-Mai 2021 :

- Présentation (Pôle Partenariat Innovation / VP Valorisation) aux SFR et aux responsables de plateforme de la nécessité de mettre en place un cadre général des prestations de service à l'UA

## Juin-Décembre 2021 :

- Construction de l'outil avec la DPE (basé sur le fichier de calcul de cout de la SATT)

## Depuis Décembre 2021

- Premier test de l'outil avec intégration des données des plateformes de la SFR ICAT
- Intégration complète de toutes les données des plateformes de l'UA. Intégration toujours en cours pour la SFR Quasav

## Mars 2022

- Envoi d'une version Béta (1.1.8) à chaque SFR contenant leurs données suite à une réunion de présentation de l'outil





# DEUX TYPES DE PRESTATION

Les prestations <b>simplifiées</b>	Les prestations <b>spécifiques</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Ensemble d'expériences réalisées par <b>PT/PF UA référencé exclusivement</b></li><li>• <b>Prestation simple</b> dans sa mise en œuvre</li><li>• <b>Durée courte, i.e.</b> au maximum sur <b>18 mois</b></li><li>• <b>Pas de clauses particulières</b> en termes de confidentialité ou de facturation.</li><li>• Modalités <b>de tarifications prédéfinies et automatisées</b></li></ul>	<p>Prestation de service <b>réalisée par une unité de recherche ou PT/PF</b></p> <p><b>Ensemble d'expériences complexes</b> dans leur mise en œuvre</p> <p>Mise en place d'une <b>tarification forfaitaire négociée</b></p> <p><b>Clauses particulières à intégrer</b> : confidentialité, assurances, RH, modalités de facturation...</p>



**Autonomie PT/PF**  
dans la génération de sa fiche de coût

Mise en place d'un **contrat standardisé** avec intégration de Conditions Générales de Vente (CGV)



**Devis généré par**  
le pôle Partenariat Innovation

**Possibilité** de mettre en place un **contrat sur-mesure**



université  
**angers**

# 4 TYPES DE TARIFS

## La tarification sera basée sur deux principes :

1. Un tarif en fonction **du partenaire** et/ou **de la nature de la prestation**
2. Un calcul des coûts **basé sur les coûts complets** nécessaires à la réalisation de la prestation

## Les 4 modalités de tarification :

1 Interne SFR	2 Interne UA	3 Externe avec collaboration	4 Externe sans collaboration
Tarif applicable dans le cadre d'un projet de recherche impliquant des entités de recherche rattachées à la même SFR	Tarif applicable dans le cadre d'un projet de recherche impliquant une unité de recherche dont l'UA est (co)tutelle	Tarif applicable dans le cadre d'un projet de recherche collaboratif* impliquant un partenaire extérieur à l'UA (académique ou socio-économique)	Tarif applicable hors cadre de projet de recherche collaboratif*, impliquant tout partenaire extérieur à l'UA

\* impliquant l'existence d'un contrat de collaboration ou de financement en vigueur entre les partenaires à la date de mise en place du contrat de prestation de service.

## □ Le calcul du coût complet

Le calcul des coûts liés à cette prestation inclura :

- Les coûts de personnels
- Les moyens spécifiques à l'étude
- Les autres coûts directs
- Les coûts indirects dû à l'environnement
- La marge commerciale (15 %)
- Les frais de gestion (15%)

## □ Mise à disposition d'un outil de calcul développé en interne (tableur)

# TABLEAU RECAPITULATIF DES COUTS

Tableau récapitulatif des coûts en fonction de la catégorie d'appartenance du client :

<i>Le coût complet</i>	<b>1 Interne SFR</b>	<b>2 Interne UA</b>	<b>3 Externe collaboratif</b>	<b>4 Externe sans collaboration</b>
<b>Le personnel</b>				
<i>Personnel permanent établissement</i>	-	-	-	100 %
<i>Personnel à la charge de la structure de recherche</i>	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>Les moyens spécifiques</b>				
<i>Consommables machine et maintenance</i>	100 %	100 %	100 %	100 %
<i>Amortissement</i>	25 %	25 %	50 %	100 %
<b>Les autres coûts directs</b>				
<i>Consommables et petits matériels</i>	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>Les coûts indirects dûs à l'environnement</b>				
	-	25 %	50 %	100 %
<b>La marge commerciale</b>				
	-	-	-	0-15 %
<b>Les frais de gestion</b>				
	-	-	15 %	15 %

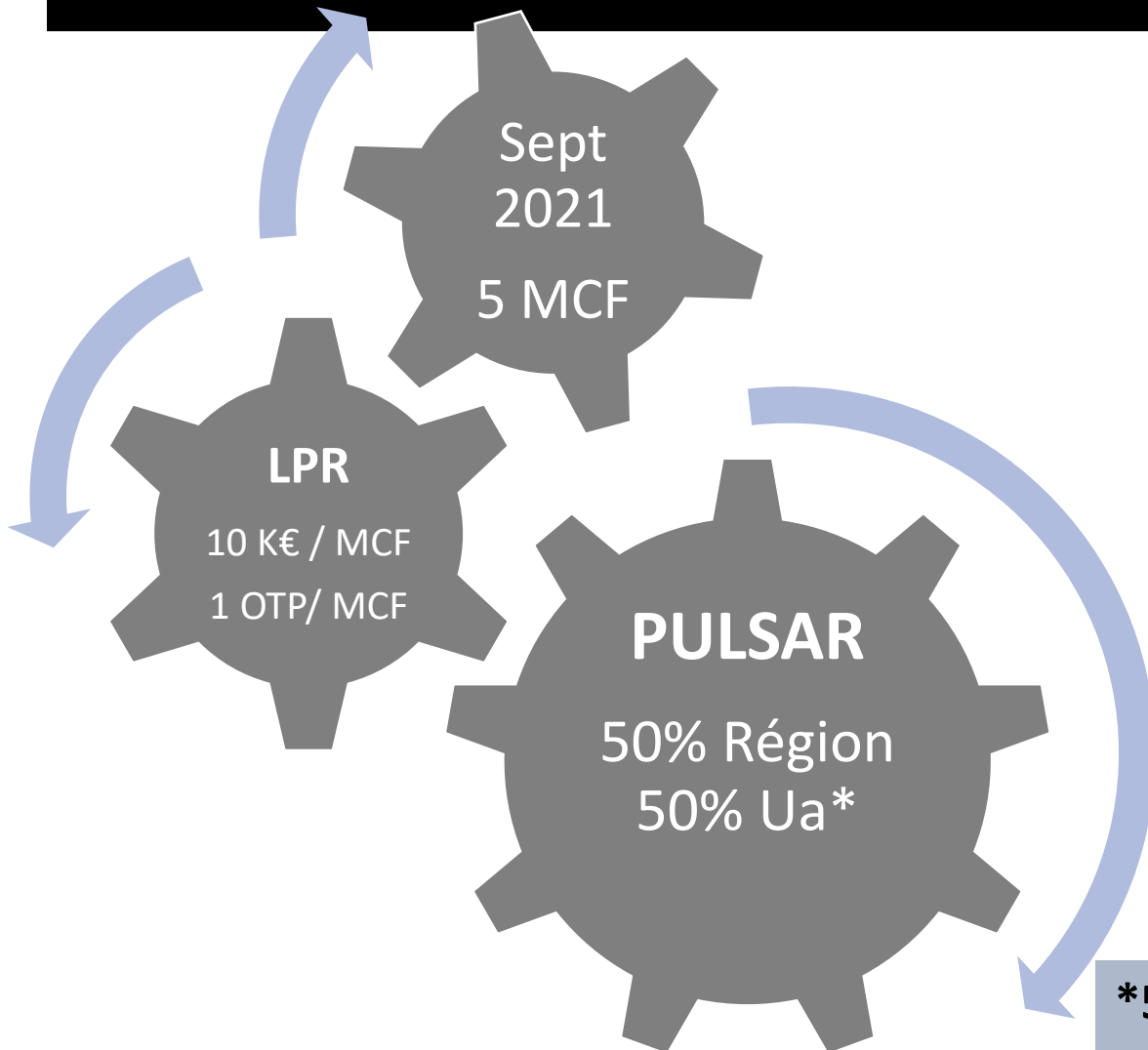
- Mise à jour de l'outil **via les CPOM de chaque SFR**
- Intégration d'un.e PT/PF **via les CPOM de chaque SFR** puis validation par la Commission Recherche.
- Mise à jour systématique **une fois par an** par la DRIED/DPE pour intégrer l'évolution des coûts de l'établissement.

**POUR VOTE**

# LISTE DES PLATEAUX (PT) ET PLATEFORMES (PF)

SFR	Type	Nom	Désignation	Date d'application
ICAT	PF	PRISM	<b>Imagerie et spectroscopie multimodale</b>	<b>Au plus tard 01/01/2023</b>
	PT	PRIMEX	Radiobiologie et imagerie expérimentale	Au plus tard 01/01/2023
	PT	SCIAM	Imageries et analyses microscopiques	Au plus tard 01/01/2023
	PT	PACEM	Analyse cellulaire et moléculaire	Au plus tard 01/01/2023
	PF	LENTIVEC	<b>Production de vecteurs lentiviraux</b>	<b>Au plus tard 01/01/2023</b>
	PF	SynNanoVect	<b>Plateforme de production de vecteurs de synthèse et vectorisation de biomolécules</b>	<b>Au plus tard 01/01/2023</b>
	PT	SCAHU	Animalerie hospitalo-universitaire	Au plus tard 01/01/2023
QUASAV	PT	ANAN	Analyses acides nucléiques	01/01/2023
	PT	COMIC	Collection microorganismes	01/01/2023
	PT	IMAC	Imagerie cellulaire	01/01/2023
	PT	PHYTO	Analyses phytochimiques	01/01/2023
	PF	PHENOTIC	<b>Phénotypage des semences et des plantes Hors cadre en gestion INRAE</b>	<b>NA</b>
MATRIX	PT	CARMA	Caractérisation de matériaux fonctionnels	Au plus tard 01/01/2023
	PT	CRISTAL	Analyse thermique et de cristallographie	Au plus tard 01/01/2023
	PT	LASIMA	Lasers et imagerie	Au plus tard 01/01/2023
	PT	ASTRAL	Analyse structurale moléculaire	Au plus tard 01/01/2023
CONFLUENCES	PF	USERLAB	<b>Plateforme d'analyse du comportement P2AC</b>	<b>Au plus tard 01/01/2023</b>

# AAP CR / PULSAR - Rappel



- **Cofinancement 50% Région – 50 % UA**
- Pulsar associé à l'aide nouveaux arrivants (10K€)
- Enveloppe CR : 25 000 €
- Date limite de dépôt : 07/04/22 | pas de classement demandé, uniquement avis global VPR
- Nouveauté : engagement de publication sur PF grand public Ecosciences. Interlocuteur = TdS

**\*50% UA :**

- **Cofinancement LPR**
- **DRIED**

## 5 nouveaux MCF arrivés au 01.09.2021 | 3 déposants

- **Flavien BESSAGUET** - Pôle Santé | Mitovasc | équipe CARME  
Projet BRONCO-NEUROPHARM | *Intérêt des modulateurs pharmacologiques du système nerveux autonome et sensitif dans la prise en charge du cancer bronchique non à petites cellules*  
Dépenses envisagées : Stagiaires | consommables | Frais de mission et colloques | prestations de service | frais de publication
- **Anaïs HERIVAUX** – Pôle Santé | IRF  
Projet ScedoFer | *Assimilation du fer extracellulaire chez Scedosporium apiospermum : une cible thérapeutique potentielle*  
Dépenses envisagées : Equipement | stagiaires | consommables | frais de colloques | Frais de publication
- **Jean-Baptiste CAMPESATO** – Pôle MathSTIC | LAREMA  
Projet SRC | *Singularités Réelles et Complexes*  
Dépenses envisagées : Equipements | Consommables | Frais de mission et colloques



# AAP Pulsar

- 5 nouveaux MCF arrivés au 01.09.2021

MCF éligibles	UR	Co-financement mobilisé sur aide UA Nouvel arrivant	Aide demandée à la CR	Aide Pulsar Région	Avis Bureau du 28.03.2022
<i>A Noël</i>	<i>IRHS</i>	<i>Pas de demande Pulsar</i>		<i>0 k€</i>	-
<b>F Bessaguet</b> BRONCO-NEUROPHARM	MITOVASC	10 k€	5 k€	15 k€	Favorable
<b>A Herivaux</b> ScedoFer	IRF	10 k€	5 k€	15 k€	Favorable
<b>JB Campesato</b>	LAREMA	6 k€	0 k€	6 k€	Favorable
<i>F Navarro</i>	<i>GRANEM</i>	<i>Pas de demande Pulsar</i>		<i>0k€</i>	-
<b>TOTAL</b>		<b>26k€</b>	<b>10 K€</b>	<b>36 €</b>	



# AAP ETOILES MONTANTES

## • 4 CV proposés

- M Lezowsky (TEMOS) => retrait de candidature pour raison de santé
- N Zigon (MOLTECH ANJOU)
  - *Projet CONNECTOR | CONductivity iN mEtal dithiolene CoordinaTion pOlymeRs*
  - *Dépenses envisagées : Post Doctorant 18 mois | Technicien 12 mois | Frais de publication | Frais de mission | Accès plateaux | Stages*
- E Lepeltier (MINT)
  - *Projet MiCaRev | Combiner dans un nanomédicament inédit un anticancéreux classique et un antimicrobien afin d'élaborer un traitement efficace du cancer du poumon*
  - *Dépenses envisagées : 1 post DocConsommables | accès plateforme | Expérimentation animale*
- O Goudet (LERIA)
  - *Projet DeepMeta : développer une nouvelle génération de méthodes «intelligentes» capables de mieux résoudre des problèmes combinatoires complexes et difficiles qui résistent aux meilleures méthodes actuelles*
  - *Dépenses envisagées : frais de mission | 1 post Doctorant | 2 stagiaires*



# Etoiles Montantes

porteur	UR	Fin éligibilité ERC	Budget TOTAL	Aide demandée Région	Aide UA	Type de co-financement	Classement Bureau 28.03.2022
<b>N Zigon</b>	MOLTECH	2025 <i>Erc Consolidator</i>	146 724 €	124 524 €	22 200 € (15%) <i>(15 000 € UA + 7 200€ Moltech)</i>	Accès plateau   consommables   stages	<b>1</b>
<b>E Lepeltier</b>	MINT	2027 <i>Erc Consolidator</i>	168 200 €	138 600 €	29 600 € (17,6%) <i>(11 000 € UA + 18 600 MINT)</i>	Accès plateau maintenance	<b>2</b>
<b>O Goudet</b>	LERIA	2026 <i>Erc Consolidator</i>	95 200 €	80 900 €	14 300 € (15%)	Mission   stages	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>			<b>410 124 €</b>	<b>344 024 €</b>	<b>66 100 €</b>		

# Vie des laboratoires

## Bilan projets AAP CR 2019

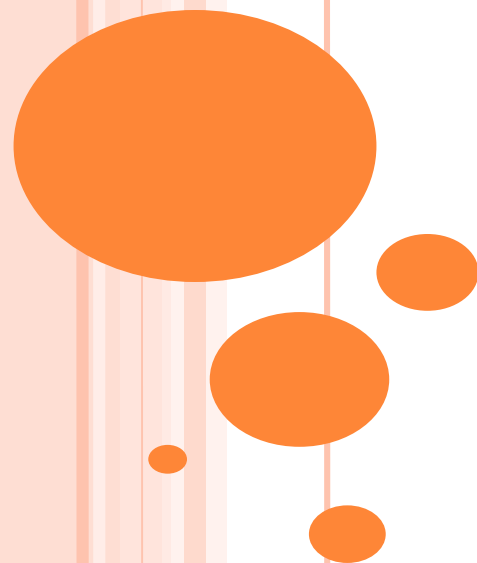
- Projet **ANL4AMI** par Delphine GUEDAT-BITTIGHOFFER (CIRPaLL) |  
« Approche neurolinguistique pour les adolescents migrants »
- Projet **HANDIDROIT** par Philippine LOHEAC-DERBOULLE (CJB)  
« Handicap, Droit et Responsabilité (Le droit de la responsabilité des personnes publiques à l'épreuve du handicap) » |

**Lundi 4 avril 2022**  
**Commission Recherche**  
**Présidence Université d'Angers**

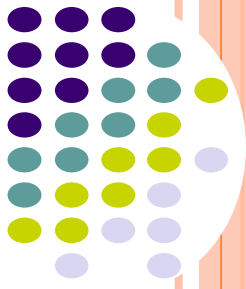


**Le projet ANL4AMi : bilan  
provisoire de 3 années de  
recherche**

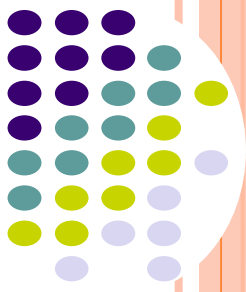
**Delphine Guedat-Bittighoffer**  
**Marie-Ange Dat & Isabelle Nocus**



# Plan de la présentation

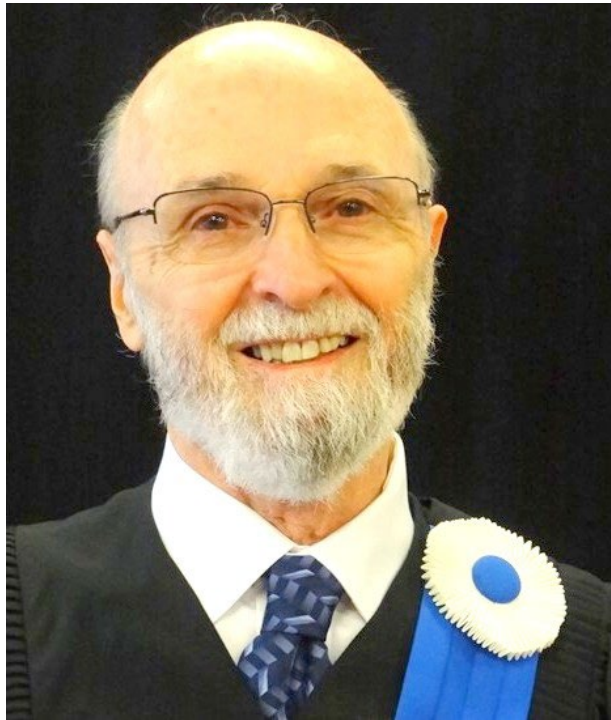


- 1. L'ANL : origines
- 2. L'ANL : dimension internationale
- 3. ANL4AMi : naissance d'un projet
- 4. ANL4AMi : apports potentiels pour les élèves allophones
- 5. ANL4AM : questions de recherche
- 6. ANL4AMi : protocole d'évaluation, procédure d'évaluation qualitative, procédure d'évaluation quantitative
- 7. ANL4AMi : année 1
- 8. ANL4AMi : année 2
- 9. ANL4AMi : année 3
- 10. ANL4AMi : présentation de la cohorte (statistiques descriptives)
- 11. ANL4AMi : les premiers résultats
- 12. Valorisations
- 13. Poursuite de l'étude
- 14. Etat du budget

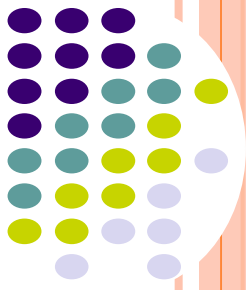


# 1. L'ANL : origines

- Mise en place au Canada à partir de 1998 de l'ANL appelée plus couramment le Français intensif (FI) par Germain & Netten

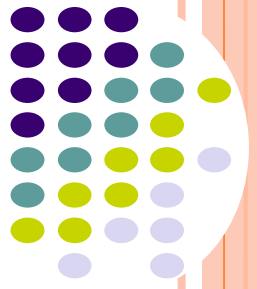


## 2. L'ANL : dimension internationale



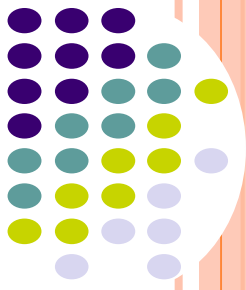
- **Mise en place de l'ANL en Chine depuis 2010, également implantée dans des terrains au Japon depuis 2015, à Taïwan, en Iran, au Mexique, en Belgique etc ...**
- **Et au CeLFE à Angers depuis 2019**





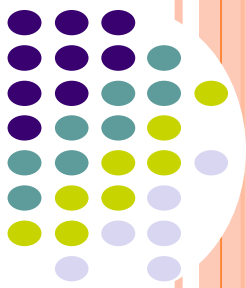


### 3. ANL4AMi : naissance d'un projet



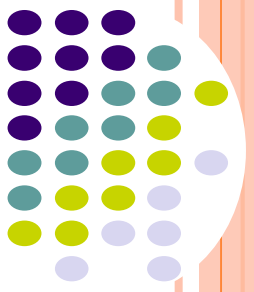
- **Nécessité d'améliorer l'apprentissage des élèves migrants (actualité récente avec la guerre en Ukraine nous montre cette réalité)**
- **3 problèmes face à cette situation des élèves allophones scolarisés en contexte scolaire en France**
  - **1. Temps de l'acquisition d'une langue = 5 à 10 ans (plus rapide en contexte immersif et plus rapide aussi pour les jeunes enfants)** (Germain & Seguin, 1998 ; Thomas & Collier, 2012 ; Mendonça-Dias & Millon-Fauré, 2018 ; Mendonça-Dias, 2020) **OR temps de l'institution scolaire = 1 an**
  - **2. Elèves allophones en inclusion en classe ordinaire = en situation de submersion** (Dabène, 1994 ; Pochard, 2002 ; Puren, 2004 ; Guedat-Bittighoffer, 2014, 2015) **et non en immersion**
  - **3. Elèves placés en situation de maltraitance émotionnelle** (Guedat-Bittighoffer & Dat, 2018) **en lien avec le concept de vulnérabilité des enfants migrants** (Moro, 2002)

## 4. ANL4AMi : apports potentiels de l'étude pour les élèves allophones



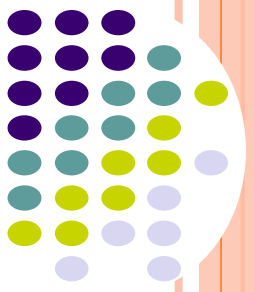
- **Approche non expérimentée auprès d'élèves allophones en contexte scolaire**
    - ⇒ **Etudier les effets de l'ANL auprès d'adolescents migrants scolarisés ou non antérieurement (SA ou NSA) dans leur pays d'origine, sur :**
      - **les compétences langagières orales**
      - **les compétences langagières écrites (lecture et production écrite)**
      - **le plan affectivo-émotionnel**
- .....ceci dans des modalités temporelles très courtes**

## 6. ANL4AMi : protocole d'évaluation



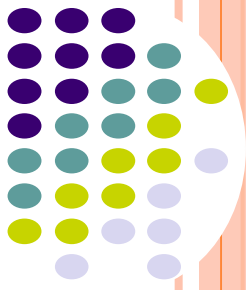
- **Deux sessions d'évaluation**
  - **T0, pré-test niveau initial : entre octobre et décembre**
  - **T1 post-test niveau après 5 à 9 mois d'ANL : entre avril et juin**
  - **Groupe contrôle/groupe expérimental**
- **Deux méthodologies complémentaires : « quantitative » et « qualitative »**

## 6. ANL4AMi : procédure d'évaluation qualitative

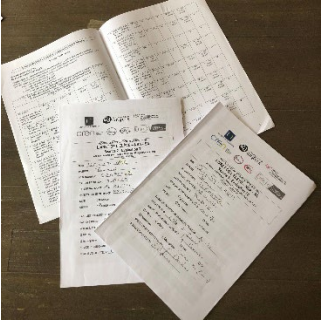


- **Quelles conditions psycho-affectives d'apprentissage pour ce public vulnérable (Moro, 2002) ?**
- **Quel impact de l'ANL sur les élèves ?**
  - **Entretiens *compréhensifs* *semi-directifs* structurés**

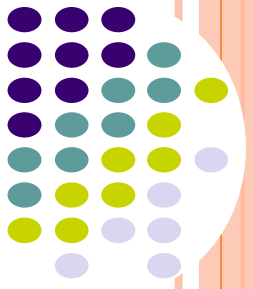
## 6. ANL4AMi : procédure d'évaluation qualitative



- **Quelles pratiques pédagogiques de l'ANL ?**
  - **Entretiens menés aussi auprès des enseignant.es des dispositifs expérimentaux**
  - **Recueil de leurs témoignages/ressentis très régulièrement**
  - **Carnet de bord rempli de manière hebdomadaire par les enseignant.es au fil de l'expérimentation**



## 6. ANL4AMi : procédure d'évaluation quantitative



Séance 1  
(livret 1)

OPI

Echelle de satisfaction & d'anxiété en classe LS

Séance 2  
(livret 2)

Questionnaire sociolinguistique

Echelle de concept de soi en L1

Echelle de vocabulaire EVIP

Segmentation syllabique

Suppression du phonème initial  
(uniquement pour SA en T0, puis pour SA et NSA en T1)

Séance 3  
(livret 3)

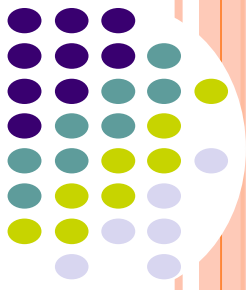
Echelle de concept de soi en français

Epreuve de connaissance du nom des lettres

Lecture identification du mot écrit  
(uniquement pour SA en T0, puis pour SA et NSA en T1)

Par les enseignants

GRICS:  
épreuve de production d'écrit

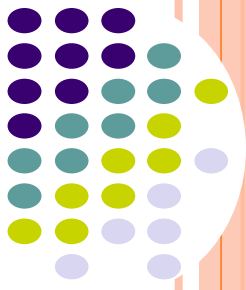


## 7. ANL4AMi : année 1

- **Destinataires de la formation qualifiante**
  - **3 enseignant.es dans 3 dispositifs d'accueil différents**
  - **+ 4 étudiant.e.s du Master FLE de l'Université d'Angers**



## 7. ANL4AMi : année 1



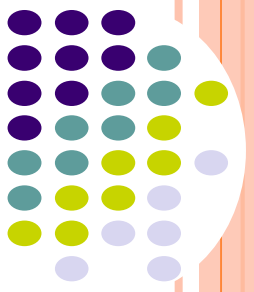
### ○ Les difficultés rencontrées

- En raison du covid 19, le post test (T1) a été interrompu en mars => donc impossible de démontrer la plus-value de l'ANL (expérimentation interrompue)

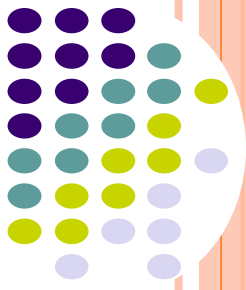


## 8. ANL4AMi : année 2

- Nouvelle formation en ANL (septembre 2020) avec 4 étudiantes de Master FLE
  - Stagiaires dans les 3 dispositifs expérimentaux



## 8. ANL4AMi : année 2

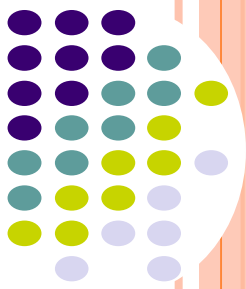


### ○ Difficultés qui subsistent en année 2

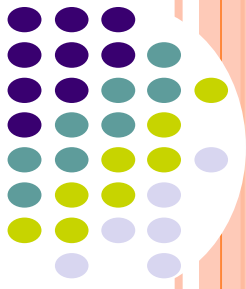
- Une année encore difficile sur le plan sanitaire (fort taux d'absence lié au Covid)
- Déperdition des élèves suite au confinement du mois d'avril 2021 (4 semaines)

## 9. ANL4AMi : année 3

- Etape 5 : ajouts de 2 dispositifs expérimentaux
  - 2 professeures de FLS + 6 étudiant.es du Master 2 FLE
- Etape 6 : expérimentation 3<sup>ème</sup> année (2021-2022)



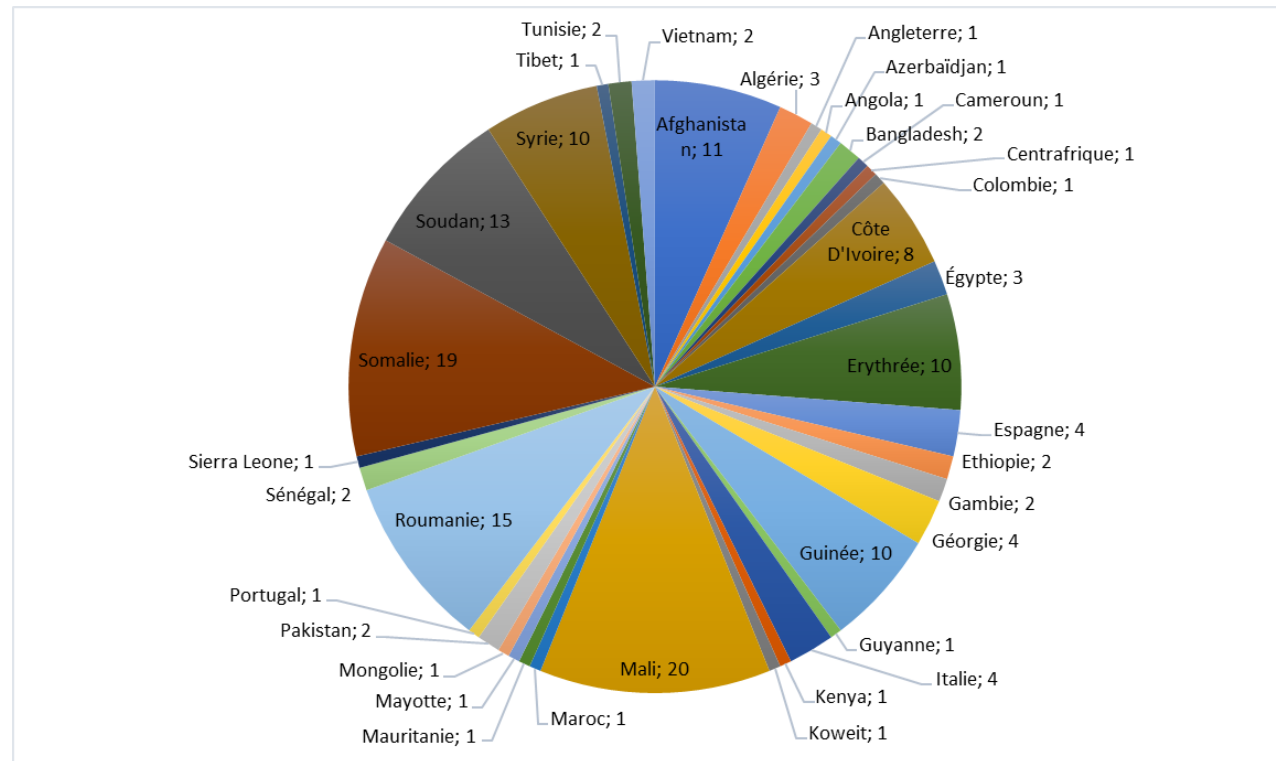
# 10. ANL4AMi : présentation de la cohorte (statistiques descriptives)



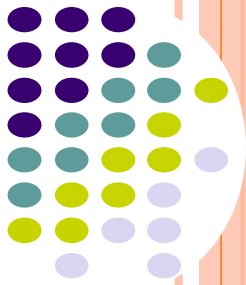
## ○ Variable sexe

Condition	Contrôle	Expérimentale	Total
F	16 (38%)	26 (62%)	42
M	62 (51%)	60 (49%)	122

## ○ Variable pays d'origine (37 pays différents)



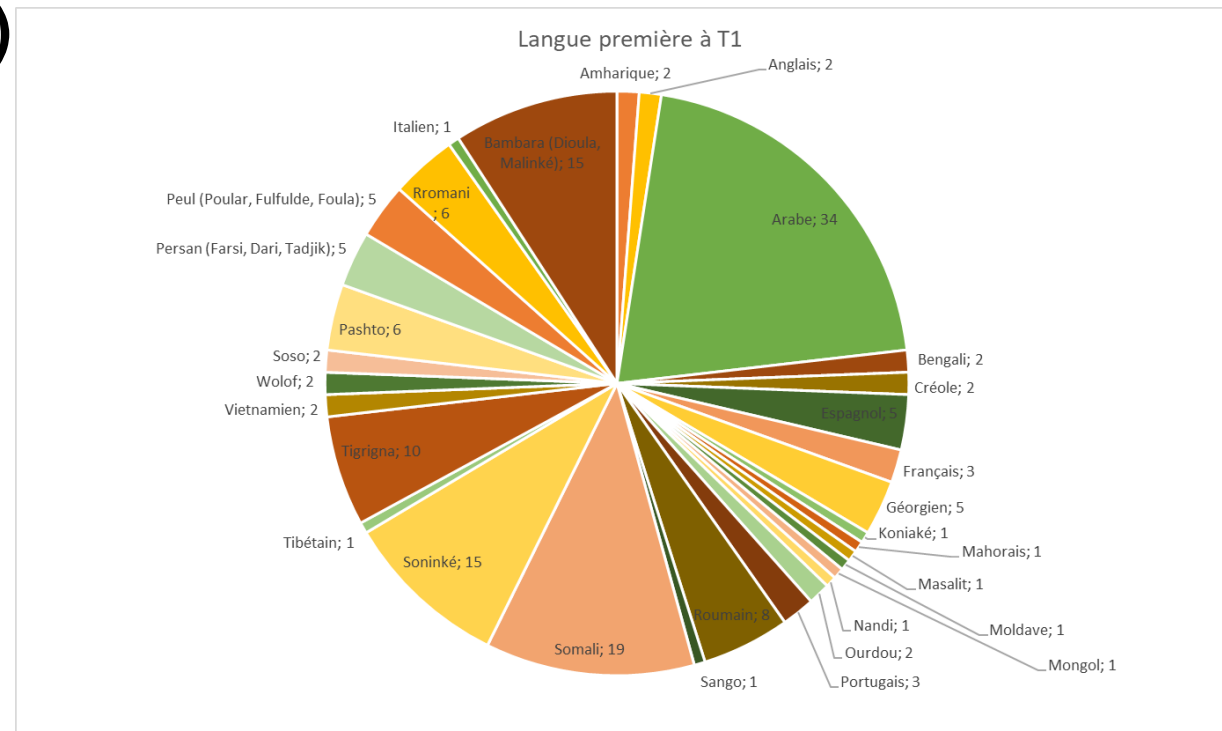
# 10. ANL4AMi : présentation de la cohorte (statistiques descriptives)



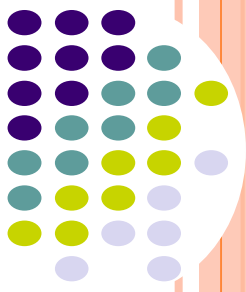
## ○ Variable âge

	Condition	C	E	Total
Age moyen (E-T)		14,9 (1,8)	13,8 (2,1)	14,3 (2,0)

## ○ Variable langues premières (31 langues premières différentes)



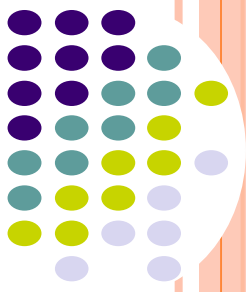
# 11. ANL4AMi : en attente des résultats quantitatifs



- **Pas de présentation à ce jour de résultats quantitatifs**
  - **Attente de la fin du T1 donc traitement des résultats deuxième semestre 2022**
- **6 mémoires de Master 2 FLE soutenus à ce jour (2 en prévision)**

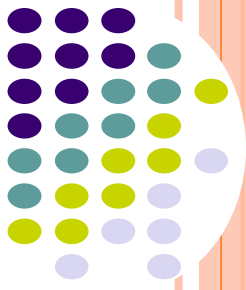


## 11. ANL4AMi des premiers résultats encourageants du côté des apprenants



- **Séquence thématique sur le ressenti de l'apprentissage du français via l'ANL : séquence sur la famille**
  - **Entretien avec Yasmina (afghane, élève en facilité) : retours sur l'authenticité du discours de l'enseignant**
    - **Il parle de lui et elle apprécie (motivation), « C'est la première fois qu'il parle de lui, c'est une autre habitude »**
    - **Elle redonne la structure langagière : « combien de personnes dans ta famille ? » phase orale puis écrite « et après, tu écris dans ton cahier »**
    - **Elle aime cette méthode : les élèves posent des questions en binôme devant tout le monde**

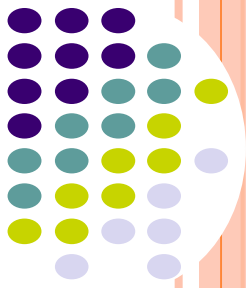
# 11. ANL4AMI : des premiers résultats qualitatifs encourageants du côté des apprenantes



- **Entretien avec Samia (azerbaïdjanaise élève en facilité)**
  - **Conscientisation de l'authenticité de la communication des élèves :**  
« *on parle de nos parents, de nos frères et sœurs, des animaux de compagnie* » **et de l'interaction avec les autres** « *quand tu veux savoir quelque chose, tu demandes aux autres et eux aussi ils te posent des questions.* »
  - « *Oui, j'ai aimé : on parle beaucoup plus, monsieur B, il parle des questions, tu veux demander des questions....* »
  - « *Quand tu parles de toi, tu écris sur la feuille et après c'est quelqu'un d'autre qui le lit, c'était trop bien !* »

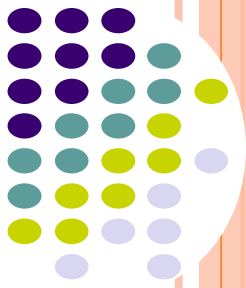


# 11. ANL4AMI : des premiers résultats qualitatifs encourageants du côté des apprenantes



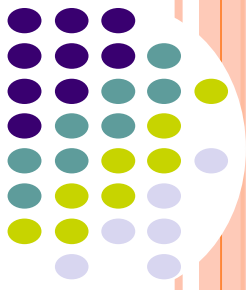
- **Retours d'une enseignante sur la phase orale après 2 ans et demi d'expérimentation au sein de sa MAST (accueil des migrants adolescents NSA de 16 à 18 ans au lycée)**
  - *« Distribution protocolisée de la parole (petits parleurs)*
  - *Expérience personnelle de l'enseignant : intérêt et motivation*
  - *Authenticité des interactions fédératrice*
  - *Double interaction en dyades : inversion des rôles, confiance*
  - *Sollicitation de la mémoire*
  - *Rituel rassurant pour enseignant et apprenant*
  - *2 Afghans A0 en septembre A2 en février. »*

## 11. ANL4AMI : des premiers résultats qualitatifs encourageants du côté des enseignant.es



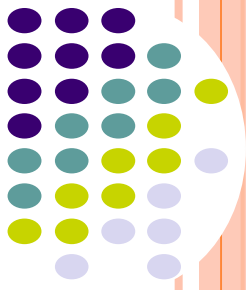
- **Retours généraux d'une autre enseignante après 2 ans et demi d'expérimentation au sein de son UPE2A (accueil des adolescents migrants NSA de 12 à 16 ans au collège)**
  - ***« La précision des étapes de l'ANL permet aux élèves de développer peu à peu une forme de métacognition au sens où ils identifient au fur et à mesure les phases et deviennent capables de les anticiper.***
  - ***Le fait de parler de soi (y compris pour l'enseignant) donne confiance aux élèves et facilite la cohésion au sein du groupe***
  - ***Même si c'est parfois compliqué pour l'enseignant de concevoir des projets et des mini-projets, cela donne du sens aux apprentissages. »***

## 11. ANL4AMI : des premiers résultats qualitatifs encourageants du côté des enseignant.es



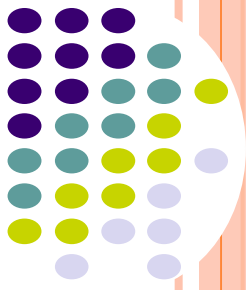
- **Retours généraux d'un autre enseignant après 2 ans et demi d'expérimentation au sein de son UPE2A (accueil des adolescents migrants SA de 12 à 16 ans au collège)**
  - ***Alors, ils se sentent plutôt sécurisés et c'est un moment qu'ils aiment bien. Quand t'arrives avec ta séance ANL t'as ta préparation, t'as pas moult feuilles, ils sont pas noyés sous des informations comme on peut l'être dans des pratiques plus inactives donc j'ai l'impression qui ouais qu'ils ont l'impression qu'on tient compte de leurs besoins en fait. » (Rubi, 2020, p.73)***

# 12. Valorisations



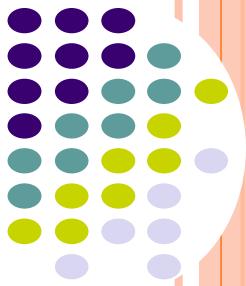
- **Valorisation dans des revues, des colloques**
  - **Publication d'un article sur le projet revue de la Cardie avril 2021**
  - **Article début novembre 2021 dans la Revue du CREN**
  - **Publication d'un numéro spécial de la Revue Lidil en décembre 2023**
  - **Soumissions à d'autres revues qualifiantes en psychologie, sciences du langage et sciences de l'éducation internationales et nationales**
- **Participation à des séminaires de recherche, des colloques, des COPIL, des journées d'études depuis 2019**
- **Restitution des bilans définitifs des 3 années d'expérimentation début juillet 2022 ou septembre 2022 devant COPIL (Rectorat, Casnav) équipes pédagogiques, chefs d'établissement impliqués dans l'étude**
- **Formation des enseignant.es de FLS 2023-2024 : proposition de 3 journées de formation ANL au PAF**
- **Lien très fort avec le projet ANL au collège : implantation de l'ANL dans 4 classes de sixième en anglais, étude dirigée par Marie-Ange Dat (Université de Nantes)**

## 13. Poursuite de l'étude



- **Poursuite du projet via Erasmus « Partenariats de coopérations »**
- **Création d'un GRAF (Groupe de recherche d'action/formation) au rectorat avec des collèges pilotes, + de visibilité de l'étude)**
- **Entrée de la formation à l'ANL dans les cursus du Master 2 FLE d'Angers et à l'Inspé de Nantes**
- **Implication d'un autre projet financé par Pulsar Neurocam  
(Reconnaissance automatique d'émotions par analyse d'images au service de la pédagogie)  
avec Pejman Rasti et David Rousseau du laboratoire Laris de l'UA**

# 14. ANL4AMi : financement

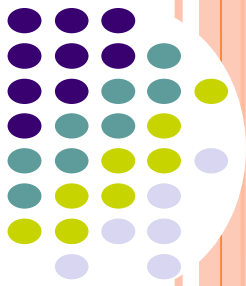


## ○ Financement du projet :

### • Soutenu

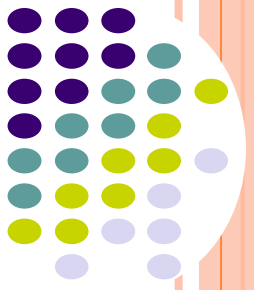
- par le laboratoire CIRPaLL : 250 euros
- Par le rectorat DAFPEN : 1070 euros
- par l'UFR de Lettres de l'Université d'Angers : 1780 euros (lancement du projet grâce à Cyril Fleurant, doyen de la faculté LLSH de l'UA)
- Par le programme interuniversitaire Enjeux : 4500 euros
- Par la commission recherche de l'Université d'Angers : 16398 euros
- TOTAL : 23998 euros

# 14. ANL4AMi : Etat budget



SUBVENTION ATTRIBUEE	MONTANT HT
	16 400,00 €

Récapitulatifs des dépenses	
Personnel	895,98 €
Fonctionnement	11 659,96 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>12 555,94 €</b>



○ **Merci de votre attention !!!!**

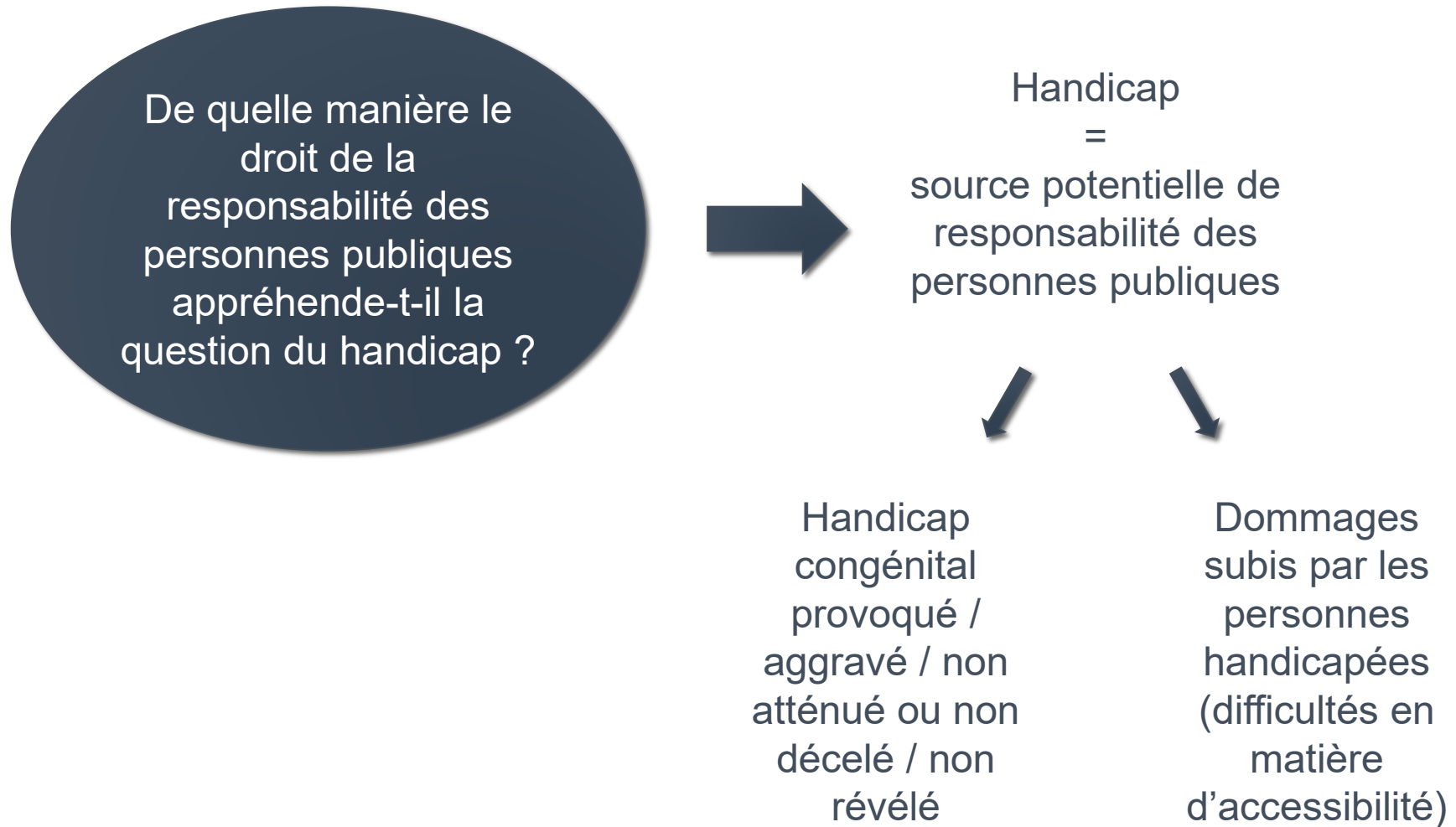


# ***PROJET HANDIDROIT***

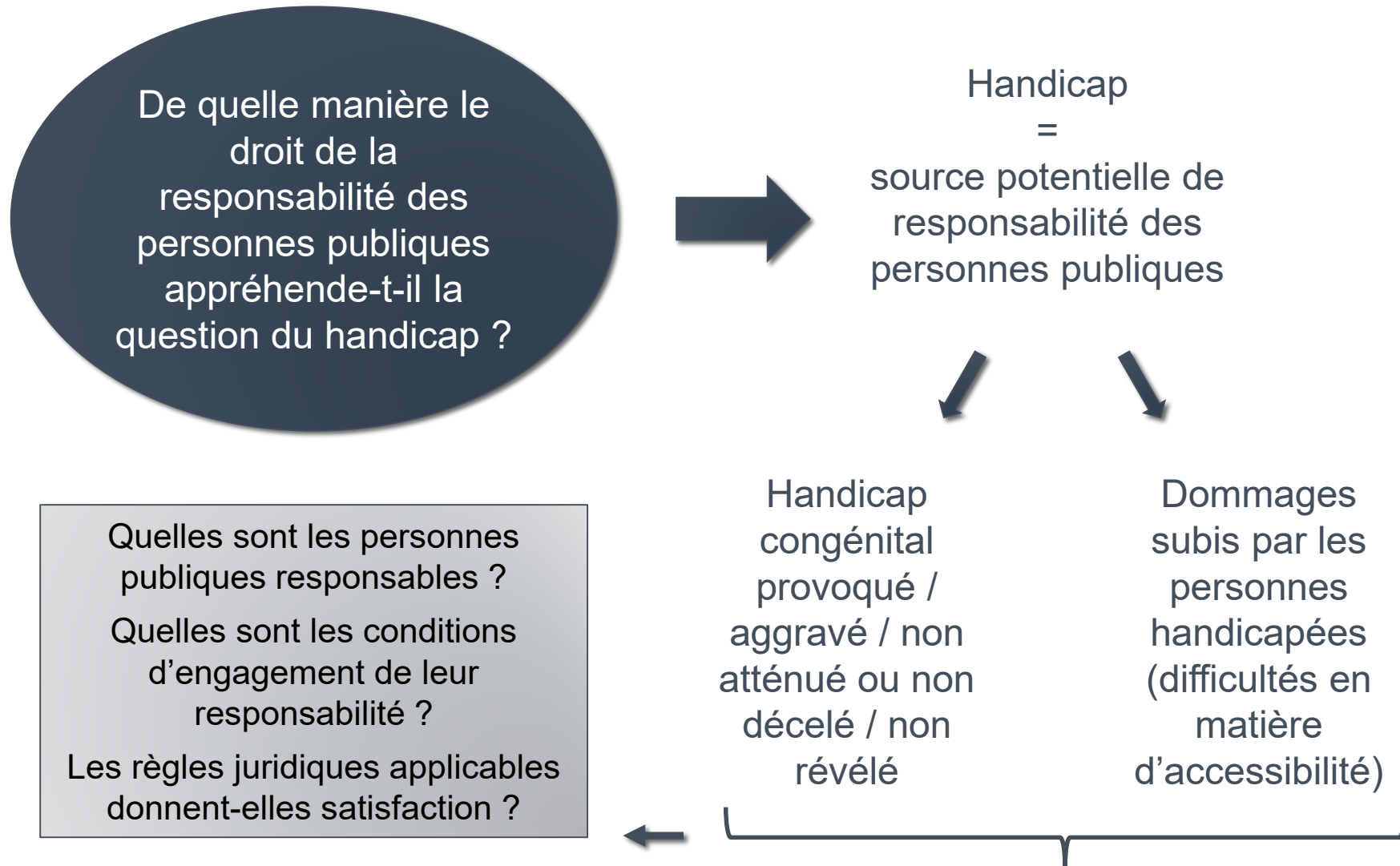
***(HANDICAP, DROIT ET RESPONSABILITÉ)***

---

## PRESENTATION DU PROJET



## PRESENTATION DU PROJET



## PRESENTATION DU PROJET

Mobilisation d'enseignants-chercheurs\*, de praticiens (médecins / avocats), du secteur associatif (association APF France Handicap)

\* En droit public (interne et international), droit privé, médecine / Universités d'Angers, Auvergne, Grenoble-Alpes, Tours

**Journée d'étude**

20 avr. 2021

***Handicap, naissance et responsabilité***

À distance (Teams)



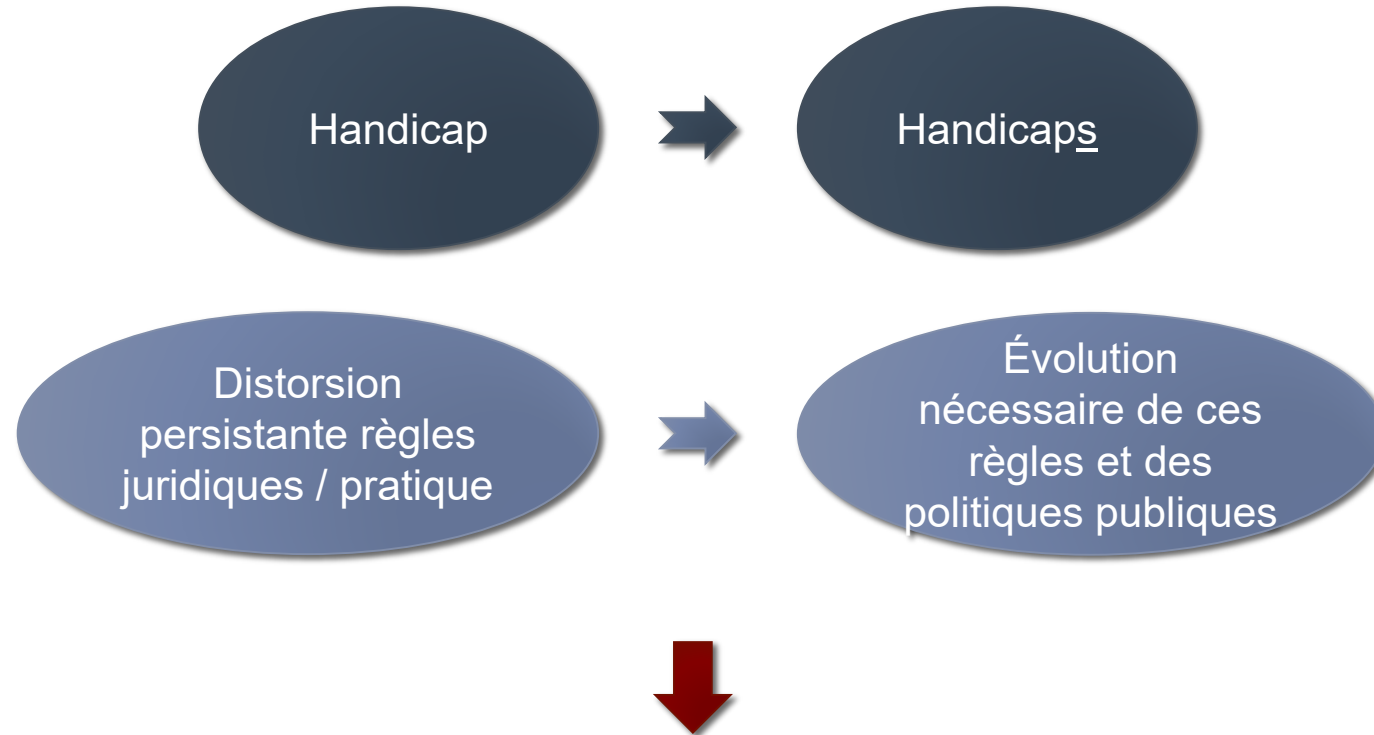
**Colloque**

2 déc. 2021

***Handicaps, accessibilité et responsabilité***

En présentiel

## RESULTATS (EXEMPLES) / PUBLICATION



Publication des actes du colloque du 2 déc. 2021 au sein de  
la **Revue de droit sanitaire et social** (Dalloz) début 2023

## BUDGET

	BUDGET GLOBAL	2019	2020	2021	BUDGET RESTANT
<b>FONCTIONNEMENT</b>	8 800,00 €	800,00 €		8 000,00 €	
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 500,00 €	1 500,00 €			
<b>EQUIPEMENT</b>	1 500,00 €	1 490,30 €			9,70 €
<b>STAGIAIRE</b>	400,00 €				400,00 €
<b>CONSOMMABLES</b>	600,00 €				600,00 €
<b>DOCUMENTATION</b>	300,00 €	260,49 €		18,55 €	20,96 €
<b>MISSION</b>	1 000,00 €				1 000,00 €
<b>COLLOQUE</b>	4 000,00 €				4 000,00 €
<b>COLLOQUE FINAL</b>	2 500,00 €			3158	-658,00 €
					5 372,66 €

# Questions diverses

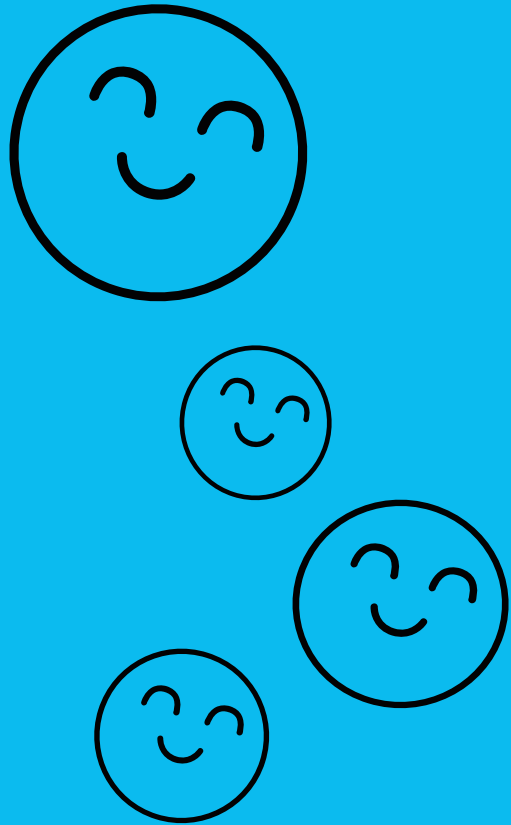
# Calendrier 2022

**Lundi 02 mai (14h30)**

**Mardi 31 mai (14h30)**

**Lundi 20 juin (14h30)**





**Merci !**